

DÉPARTEMENT DE  
LA HAUTE-GARONNE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISEDu Conseil communautaire de la Communauté de  
communes Cagire Garonne Salat  
15, Avenue du Comminges  
31260 ManeDélibération  
n°2023-01-01

Nombre			Séance du : 19 janvier 2023
de membres en exercice	de membres présents	de suffrages exprimés	
70	43 + 10 procurations	Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0	Objet : Modification de l'AP/CP du Pôle Enfance Jeunesse d'Aspet

**Titulaires présents :**

François ARCANGELI (Arbas), Michelle ROUX (Arguenos), Patrick BARES (Aspet), Arlette BALLESTER (Auzas), Jean-Luc PICARD (Beauchalot), Joël MASSIE (Beauchalot), Raymond JOUBE (Belbèze-en-Comminges), Gilles FAVAREL (Cabanac-Cazaux), Martine CANAL (Castagnède), Henri RIBET (Castelbiague), Philippe GIMENEZ (Castillon-de-Saint-Martory), Christian SALVADOR (Encausse-les-Thermes), Jacques SOUMET (Escoulis), Robert MARTIN (Estadens), Jean Charles ROSELLO (Figarol), Jean-Pierre ESCAIG (Fougaron), Jeannine REY (Ganties), Dominique PONTICACCIA (Juzet-d'Izaut), Jean-Claude ROUBICHOU (Laffite-Toupière), Alain LASSERRE (Lestelle de Saint-Martory), Henri GOIZET (Mancioux), Michel MASQUERE (Mane), Marie-Christine GUALTER (Mane), Josette ARJO (Marsoulas), Jean-Claude DOUGNAC (Mazères-sur-Salat), Manuel ALCAIDE (Mazères-sur-Salat), Daniel WEISSBERG (Moncaup), Bertrand LACARRERE (Montastruc-de-Salies), Sylvie DUCHEIN (Montgaillard-de-Salies), Maryse MOURLAN (Montsaunès), Jean-Bernard PORTET (Roquefort-sur-Garonne), Martine REY (Roquefort-sur-Garonne), Raoul RASPEAU (Saint-Martory), Claudette ARJO (Saint-Martory), David GARDELLE (Saint-Martory), Gilles JUNQUET (Saleich), Jean-Pierre DUPRAT (Salies-du-Salat), Lionel ATTANE (Salies-du-Salat), Brigitte SEGARD (Soueich) et Michèle VAQUIE (Urau).

**Suppléants présents :**

Lucie SENTENAC (Chein-Dessus), Alain SOULE (His) et Annie DUZAC (Sepx).

**Absents excusés et ayant donné procuration :**

Jean-Pierre VIALATTE (Arnaud-Guilhem) a donné procuration à Raoul RASPEAU, Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUÏ (Aspet) a donné procuration à Patrick BARES, Corinne ORTET (Couret) a donné procuration à Claudette ARJO, Nathalie AUGUSTIN ROUCH (Herran) a donné procuration à Robert MARTIN, Christophe DUFFAUT (Izaut-de-l'Hôtel) a donné procuration à Gilles FAVAREL, Frédéric LAVAIL (Le Fréchet) a donné procuration à Brigitte SEGARD, Alain FURCY (Mane) a donné procuration à Marie-Christine GUALTER, Patrick CAPELLI (Milhas) a donné procuration à François ARCANGELI, Marie-Christine LLORENS (Montespan) a donné procuration à Maryse MOURLAN et Raymond NOMDEDEU (Saint-Médard) a donné procuration à Jean-Claude DOUGNAC.

**Absents excusés :**

André ESPARBES (Arbon), Gilles PARIS (Ausseing), Philippe SOUQUET (Cassagne), Joëlle GAILLARD (Cassagne), Jean-Benoît ABADIE (Cazaunous), Michel ROUCH (Chein-Dessus), Marie-Laure PELLAN-DEOUX (Encausse-les-Thermes), Jean-Pierre MARE (Francazal), Eric SAINT-MARTIN (His), Roland OUSSET (Portet d'Aspet), Chantal RIVIERE (Proupiary), Jean-Pierre BARRERE (Razecueillé), André CASTERAS (Rouède), Evelyne MARIGO (Salies-du-Salat), Franck CHEVALIER (Salies-du-Salat), Myriam SIRGAN (Salies-du-Salat), Marie-Thérèse CHAUBET (Salies-du-Salat), Sylvain JUNQUA (Sengouagnet), Marlène SAINT-BLANCAT (Sepx), René ERTLEN (Touille), David TAVASANI (Arnaud-Guilhem), Jean-Marie ROELENS (Couret), Alexandre GRACIA (Herran), Michel CAZES (Izaut de l'Hôtel), André FIDANZA (Le Fréchet), Evelyne SAINT-PAUL (Milhas), Catherine DAUNES (Montespan) et Jean-Pierre BARUTAUT (Saint-Médard).

L'an deux mille vingt-trois et dix-neuf janvier, à vingt heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué le douze janvier deux mille vingt-trois, s'est réuni dans la salle du conseil communautaire de Mane, sous la présidence de Monsieur François ARCAN



Étaient présents la majorité des membres en exercice.

**Madame Claudette ARJO est désignée secrétaire de séance.**

Monsieur Jean Claude DOUGNAC, vice-président en charge des finances, rappelle la procédure des autorisations de programmes (AP) et des crédits de paiement (CP) est prévue par l'article L.2311-3 du Code Général des Collectivités territoriales et la décision d'avril 2022 de créer une AP/CP pour le Pôle Enfance Jeunesse d'ASPET sur 2 ans.

Compte tenu des dépenses réalisées en 2022 et des délais prévisionnels de l'opération, il est proposé d'allonger la durée de l'opération à 3 ans (2022 à 2024) et d'ajuster de la façon suivante le plan de financement, sans modification de l'enveloppe globale :

		2022	2023	2024	TOTAL TTC
2135	TRAVAUX		700 000,00 €	770 000,00 €	1 470 000,00 €
2031	MAITRISE D'ŒUVRE ET ETUDES	94 961,69 €	100 000,00 €	45 538,31 €	240 500,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>94 961,69 €</b>	<b>800 000,00 €</b>	<b>815 538,31 €</b>	<b>1 710 500,00 €</b>

	ETAT		120 000,00 €	310 000,00 €	430 000,00 €
	REGION		40 000,00 €	175 000,00 €	215 000,00 €
	DEPARTEMENT		40 000,00 €	175 000,00 €	215 000,00 €
	CAF		85 000,00 €	200 000,00 €	285 000,00 €
	FCTVA		114 828,00 €	126 310,80 €	241 138,80 €
	AUTOFINANCEMENT	94 961,69 €	400 172,00 €	- 170 772,49 €	324 361,20 €
	<b>TOTAL</b>	<b>94 961,69 €</b>	<b>800 000,00 €</b>	<b>815 538,31 €</b>	<b>1 710 500,00 €</b>

Suite à un débat contradictoire, l'assemblée décide :

- D'APPROUVER l'allongement de la durée de l'opération sur 3 ans (2022 à 2024)
- D'AJUSTER l'autorisation de programme et les crédits de paiement tel que présentés ci-dessus sans modification de l'enveloppe globale

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président,  
François ARCANGELI

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-Préfecture le :  
Et publié ou notifié le :

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*



DÉPARTEMENT DE  
LA HAUTE-GARONNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

Du Conseil communautaire de la Communauté de  
communes Cagire Garonne Salat  
15, Avenue du Comminges  
31260 Mane

n°2023-01-02

RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Nombre			Séance du : 19 janvier 2023
de membres en exercice	de membres présents	de suffrages exprimés	
70	43 + 10 procurations	Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0	Objet :  Décision modificative n°3 du budget annexe SSIAD 2022

**Titulaires présents :**

François ARCANGELI (Arbas), Michelle ROUX (Arguenos), Patrick BARES (Aspet), Arlette BALLESTER (Auzas), Jean-Luc PICARD (Beauchalot), Joël MASSIE (Beauchalot), Raymond JOUBE (Belbèze-en-Comminges), Gilles FAVAREL (Cabanac-Cazaux), Martine CANAL (Castagnède), Henri RIBET (Castelbiague), Philippe GIMENEZ (Castillon-de-Saint-Martory), Christian SALVADOR (Encausse-les-Thermes), Jacques SOUMET (Escoulis), Robert MARTIN (Estadens), Jean Charles ROSELLO (Figarol), Jean-Pierre ESCAIG (Fougaron), Jeannine REY (Ganties), Dominique PONTICACCIA (Juzet-d'Izaut), Jean-Claude ROUBICHOU (Laffite-Toupière), Alain LASSERRE (Lestelle de Saint-Martory), Henri GOIZET (Mancioux), Michel MASQUERE (Mane), Marie-Christine GUALTER (Mane), Josette ARJO (Marsoulas), Jean-Claude DOUGNAC (Mazères-sur-Salat), Manuel ALCAIDE (Mazères-sur-Salat), Daniel WEISSBERG (Moncaup), Bertrand LACARRERE (Montastruc-de-Salies), Sylvie DUCHEIN (Montgaillard-de-Salies), Maryse MOURLAN (Montsaunès), Jean-Bernard PORTET (Roquefort-sur-Garonne), Martine REY (Roquefort-sur-Garonne), Raoul RASPEAU (Saint-Martory), Claudette ARJO (Saint-Martory), David GARDELLE (Saint-Martory), Gilles JUNQUET (Saleich), Jean-Pierre DUPRAT (Salies-du-Salat), Lionel ATTANE (Salies-du-Salat), Brigitte SEGARD (Soueich) et Michèle VAQUIE (Urau).

**Suppléants présents :**

Lucie SENTENAC (Chein-Dessus), Alain SOULE (His) et Annie DUZAC (Sepx).

**Absents excusés et ayant donné procuration :**

Jean-Pierre VIALATTE (Arnaud-Guilhem) a donné procuration à Raoul RASPEAU, Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUI (Aspet) a donné procuration à Patrick BARES, Corinne ORTET (Courret) a donné procuration à Claudette ARJO, Nathalie AUGUSTIN ROUCH (Herran) a donné procuration à Robert MARTIN, Christophe DUFFAUT (Izaut-de-l'Hôtel) a donné procuration à Gilles FAVAREL, Frédéric LAVAIL (Le Fréchet) a donné procuration à Brigitte SEGARD, Alain FURCY (Mane) a donné procuration à Marie-Christine GUALTER, Patrick CAPELLI (Milhas) a donné procuration à François ARCANGELI, Marie-Christine LLORENS (Montespan) a donné procuration à Maryse MOURLAN et Raymond NOMDEDEU (Saint-Médard) a donné procuration à Jean-Claude DOUGNAC.

**Absents excusés :**

André ESPARBES (Arbon), Gilles PARIS (Ausseing), Philippe SOUQUET (Cassagne), Joëlle GAILLARD (Cassagne), Jean-Benoît ABADIE (Cazaunous), Michel ROUCH (Chein-Dessus), Marie-Laure PELLAN-DEOUX (Encausse-les-Thermes), Jean-Pierre MARE (Francazal), Eric SAINT-MARTIN (His), Roland OUSSET (Portet d'Aspet), Chantal RIVIERE (Proupiary), Jean-Pierre BARRERE (Razecueillé), André CASTERAS (Rouède), Evelyne MARIGO (Salies-du-Salat), Franck CHEVALIER (Salies-du-Salat), Myriam SIRGAN (Salies-du-Salat), Marie-Thérèse CHAUBET (Salies-du-Salat), Sylvain JUNQUA (Sengouagnet), Marlène SAINT-BLANCAT (Sepx), René ERTLEN (Touille), David TAVASANI (Arnaud-Guilhem), Jean-Marie ROELENS (Courret), Alexandre GRACIA (Herran), Michel CAZES (Izaut de l'Hôtel), André FIDANZA (Le Fréchet), Evelyne SAINT-PAUL (Milhas), Catherine DAUNES (Montespan) et Jean-Pierre BARUTAUT (Saint-Médard).

L'an deux mille vingt-trois et dix-neuf janvier, à vingt heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué le douze janvier deux mille vingt-trois, s'est réuni dans la salle du conseil communautaire de Mane, sous la présidence de Monsieur François ARCANGELI.

Étaient présents la majorité des membres en exercice.

**Madame Claudette ARJO est désignée secrétaire de séance.**

Monsieur Jean Pierre DUPRAT, vice-président en charge des services à la personne, rappelle que le résultat 2020 a été déficitaire de 76 862.13 €, pour partie affecté sur la réserve de compensation des déficits, la soldant à hauteur de 19 062.12 € par délibération du 15 avril 2021. Le solde de 57 800.01 € a été étalé par tiers chaque année sur la période 2022-2024.

Suite à une décision tarifaire de l'ARS portant modification de la dotation globale 2022, le déficit 2020 a été repris pour partie dans les produits de la tarification pour un montant de 55 173.41 €.

Compte tenu de ces éléments, Monsieur DUPRAT propose une nouvelle affectation du résultat 2020 :

- Maintien des 19 062.12 € sur la réserve de compensation des déficits
- 55 173.41 € affecté sur l'exercice 2022
- Solde de 2 626.60 € affectés sur l'exercice 2023

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-002 : Résultat d'exécution de la section d'exploitation reporté	0,00 €	55 173,41 €	0,00 €	0,00 €
R-002 : Résultat d'exécution de la section d'exploitation reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €	19 266,67 €
<b>TOTAL 002 : Résultat d'exécution de la section d'exploitation reporté</b>	<b>0,00 €</b>	<b>55 173,41 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>19 266,67 €</b>
D-61118 : Autres	0,00 €	19 266,67 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 011 : Groupe 1 : Dépenses afférentes à l'exploitation courante</b>	<b>0,00 €</b>	<b>19 266,67 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-731112 : AM-Pers. âgées-Dotation globale ou forfait global-SSIAD	0,00 €	0,00 €	0,00 €	55 173,41 €
<b>TOTAL R 017 : Groupe 1 : Produits de la tarification</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>55 173,41 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>74 440,08 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>74 440,08 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>74 440,08 €</b>		<b>74 440,08 €</b>

La dotation soins supplémentaire de 55 173.41 € est affectée au résultat de la section d'exploitation et annule le montant précédemment affecté de 19 266.27 € qui sera quant à lui transféré au groupe I de la section d'exploitation.

Suite à un débat contradictoire, l'assemblée décide :

- D'APPROUVER la décision modificative n°3 du budget annexe SSIAD et l'affectation du résultat telles que présentées

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président,  
François ARCANGELI

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-Préfecture le :  
Et publié ou notifié le :

DÉPARTEMENT DE  
LA HAUTE-GARONNE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Du Conseil communautaire de la Communauté de  
communes Cagire Garonne Salat  
15, Avenue du Comminges  
31260 Mane

n°2023-01-03

RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Nombre			Séance du : 19 janvier 2023
de membres en exercice	de membres présents	de suffrages exprimés	
70	43 + 10 procurations	Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0	Objet : Décision modificative n°2 du budget annexe SAAD 2022

**Titulaires présents :**

François ARCANGELI (Arbas), Michelle ROUX (Arguenos), Patrick BARES (Aspet), Arlette BALLESTER (Auzas), Jean-Luc PICARD (Beauchalot), Joël MASSIE (Beauchalot), Raymond JOUBE (Belbèze-en-Comminges), Gilles FAVAREL (Cabanac-Cazaux), Martine CANAL (Castagnède), Henri RIBET (Castelbiague), Philippe GIMENEZ (Castillon-de-Saint-Martory), Christian SALVADOR (Encausse-les-Thermes), Jacques SOUMET (Escoulis), Robert MARTIN (Estadens), Jean Charles ROSELLO (Figarol), Jean-Pierre ESCAIG (Fougaron), Jeannine REY (Ganties), Dominique PONTICACCIA (Juzet-d'Izaut), Jean-Claude ROUBICHOU (Laffite-Toupière), Alain LASSERRE (Lestelle de Saint-Martory), Henri GOIZET (Mancioux), Michel MASQUERE (Mane), Marie-Christine GUALTER (Mane), Josette ARJO (Marsoulas), Jean-Claude DOUGNAC (Mazères-sur-Salat), Manuel ALCAIDE (Mazères-sur-Salat), Daniel WEISSBERG (Moncaup), Bertrand LACARRERE (Montastruc-de-Salies), Sylvie DUCHEIN (Montgaillard-de-Salies), Maryse MOURLAN (Montsaunès), Jean-Bernard PORTET (Roquefort-sur-Garonne), Martine REY (Roquefort-sur-Garonne), Raoul RASPEAU (Saint-Martory), Claudette ARJO (Saint-Martory), David GARDELLE (Saint-Martory), Gilles JUNQUET (Saleich), Jean-Pierre DUPRAT (Salies-du-Salat), Lionel ATTANE (Salies-du-Salat), Brigitte SEGARD (Soueich) et Michèle VAQUIE (Urau).

**Suppléants présents :**

Lucie SENTENAC (Chein-Dessus), Alain SOULE (His) et Annie DUZAC (Sepx).

**Absents excusés et ayant donné procuration :**

Jean-Pierre VIALATTE (Arnaud-Guilhem) a donné procuration à Raoul RASPEAU, Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUI (Aspet) a donné procuration à Patrick BARES, Corinne ORTET (Courret) a donné procuration à Claudette ARJO, Nathalie AUGUSTIN ROUCH (Herran) a donné procuration à Robert MARTIN, Christophe DUFFAUT (Izaut-de-l'Hôtel) a donné procuration à Gilles FAVAREL, Frédéric LAVAIL (Le Fréchet) a donné procuration à Brigitte SEGARD, Alain FURCY (Mane) a donné procuration à Marie-Christine GUALTER, Patrick CAPELLI (Milhas) a donné procuration à François ARCANGELI, Marie-Christine LLORENS (Montespan) a donné procuration à Maryse MOURLAN et Raymond NOMDEDEU (Saint-Médard) a donné procuration à Jean-Claude DOUGNAC.

**Absents excusés :**

André ESPARBES (Arbon), Gilles PARIS (Ausseing), Philippe SOUQUET (Cassagne), Joëlle GAILLARD (Cassagne), Jean-Benoît ABADIE (Cazaunous), Michel ROUCH (Chein-Dessus), Marie-Laure PELLAN-DEOUX (Encausse-les-Thermes), Jean-Pierre MARE (Francazal), Eric SAINT-MARTIN (His), Roland OUSSET (Portet d'Aspet), Chantal RIVIERE (Proupiary), Jean-Pierre BARRERE (Razecueillé), André CASTERAS (Rouède), Evelyne MARIGO (Salies-du-Salat), Franck CHEVALIER (Salies-du-Salat), Myriam SIRGAN (Salies-du-Salat), Marie-Thérèse CHAUBET (Salies-du-Salat), Sylvain JUNQUA (Sengouagnet), Marlène SAINT-BLANCAT (Sepx), René ERTLEN (Touille), David TAVASANI (Arnaud-Guilhem), Jean-Marie ROELENS (Courret), Alexandre GRACIA (Herran), Michel CAZES (Izaut de l'Hôtel), André FIDANZA (Le Fréchet), Evelyne SAINT-PAUL (Milhas), Catherine DAUNES (Montespan) et Jean-Pierre BARUTAUT (Saint-Médard).

L'an deux mille vingt-trois et dix-neuf janvier, à vingt heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué le douze janvier deux mille vingt-trois, s'est réuni dans la salle du conseil communautaire de Mane, sous la présidence de Monsieur François ARCANGELI.

Étaient présents la majorité des membres en exercice.

**Madame Claudette ARJO est désignée secrétaire de séance.**

Monsieur Jean Pierre DUPRAT, vice-président en charge des services à la personne, expose que le Département verse au SAAD une dotation complémentaire au titre de 2022 de 11 797 € suite à la signature du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM).

En conséquence Monsieur DUPRAT propose une décision modificative sur le budget 2022 en affectant cette somme de 11 797 € au groupe II en dépenses (dépenses afférentes au personnel) et au groupe I en recettes (produits de la tarification).

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-64288 : Personnel médical - Autres	0,00 €	9 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64528 : Cotisations aux autres organismes sociaux	0,00 €	2 297,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 012 : Groupe 2 : Dépenses afférentes au personnel</b>	<b>0,00 €</b>	<b>11 797,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-733111 : Dépt-P.âgées-Dot globale ou forfait global-SAAD	0,00 €	0,00 €	0,00 €	11 797,00 €
<b>TOTAL R 017 : Groupe 1 : Produits de la tarification</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>11 797,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>11 797,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>11 797,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>11 797,00 €</b>		<b>11 797,00 €</b>

Suite à un débat contradictoire, l'assemblée décide :

- D'APPROUVER la décision modificative n°2 du budget annexe SAAD tel que présentée

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président,  
François ARCANGELI

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-Préfecture le :  
Et publié ou notifié le :

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

DÉPARTEMENT DE  
LA HAUTE-GARONNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Du Conseil communautaire de la Communauté de  
communes Cagire Garonne Salat  
15, Avenue du Comminges  
31260 Mane

Deliberation  
n°2023-01-04

Nombre			Séance du : 19 janvier 2023
de membres en exercice	de membres présents	de suffrages exprimés	
70	43 + 10 procurations	Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0	Objet : Subvention 2023 pour le PETR Pays Comminges Pyrénées

**Titulaires présents :**

François ARCANGELI (Arbas), Michelle ROUX (Arguenos), Patrick BARES (Aspet), Arlette BALLESTER (Auzàs), Jean-Luc PICARD (Beauchalot), Joël MASSIE (Beauchalot), Raymond JOUBE (Belbèze-en-Comminges), Gilles FAVAREL (Cabanac-Cazaux), Martine CANAL (Castagnède), Henri RIBET (Castelbiague), Philippe GIMENEZ (Castillon-de-Saint-Martory), Christian SALVADOR (Encausse-les-Thermes), Jacques SOUMET (Escoulis), Robert MARTIN (Estadens), Jean Charles ROSELLO (Figarol), Jean-Pierre ESCAIG (Fougaron), Jeannine REY (Ganties), Dominique PONTICACCIA (Juzet-d'Izaut), Jean-Claude ROUBICHOU (Laffite-Toupière), Alain LASSERRE (Lestelle de Saint-Martory), Henri GOIZET (Mancioux), Michel MASQUERE (Mane), Marie-Christine GUALTER (Mane), Josette ARJO (Marsoulas), Jean-Claude DOUGNAC (Mazères-sur-Salat), Manuel ALCAIDE (Mazères-sur-Salat), Daniel WEISSBERG (Moncaup), Bertrand LACARRERE (Montastruc-de-Salies), Sylvie DUCHEIN (Montgaillard-de-Salies), Maryse MOURLAN (Montsaunès), Jean-Bernard PORTET (Roquefort-sur-Garonne), Martine REY (Roquefort-sur-Garonne), Raoul RASPEAU (Saint-Martory), Claudette ARJO (Saint-Martory), David GARDELLE (Saint-Martory), Gilles JUNQUET (Saleich), Jean-Pierre DUPRAT (Salies-du-Salat), Lionel ATTANE (Salies-du-Salat), Brigitte SEGARD (Soueich) et Michèle VAQUIE (Urau).

**Suppléants présents :**

Lucie SENTENAC (Chein-Dessus), Alain SOULE (His) et Annie DUZAC (Sepx).

**Absents excusés et ayant donné procuration :**

Jean-Pierre VIALATTE (Arnaud-Guilhem) a donné procuration à Raoul RASPEAU, Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUÏ (Aspet) a donné procuration à Patrick BARES, Corinne ORTET (Couret) a donné procuration à Claudette ARJO, Nathalie AUGUSTIN ROUCH (Herran) a donné procuration à Robert MARTIN, Christophe DUFFAUT (Izaut-de-l'Hôtel) a donné procuration à Gilles FAVAREL, Frédéric LAVAIL (Le Fréchet) a donné procuration à Brigitte SEGARD, Alain FURCY (Mane) a donné procuration à Marie-Christine GUALTER, Patrick CAPELLI (Milhas) a donné procuration à François ARCANGELI, Marie-Christine LLORENS (Montespan) a donné procuration à Maryse MOURLAN et Raymond NOMDEDEU (Saint-Médard) a donné procuration à Jean-Claude DOUGNAC.

**Absents excusés :**

André ESPARBES (Arbon), Gilles PARIS (Ausseing), Philippe SOUQUET (Cassagne), Joëlle GAILLARD (Cassagne), Jean-Benoît ABADIE (Cazaunous), Michel ROUCH (Chein-Dessus), Marie-Laure PELLAN-DEOUX (Encausse-les-Thermes), Jean-Pierre MARE (Francazal), Eric SAINT-MARTIN (His), Roland OUSSET (Portet d'Aspet), Chantal RIVIERE (Proupiary), Jean-Pierre BARRERE (Razecueillé), André CASTERAS (Rouède), Evelyne MARIGO (Salies-du-Salat), Franck CHEVALIER (Salies-du-Salat), Myriam SIRGAN (Salies-du-Salat), Marie-Thérèse CHAUBET (Salies-du-Salat), Sylvain JUNQUA (Sengouagnet), Marlène SAINT-BLANCAT (Sepx), René ERTLEN (Touille), David TAVASANI (Arnaud-Guilhem), Jean-Marie ROELENS (Couret), Alexandre GRACIA (Herran), Michel CAZES (Izaut de l'Hôtel), André FIDANZA (Le Fréchet), Evelyne SAINT-PAUL (Milhas), Catherine DAUNES (Montespan) et Jean-Pierre BARUTAUT (Saint-Médard).

L'an deux mille vingt-trois et dix-neuf janvier, à vingt heures trente, le légalement convoqué le douze janvier deux mille vingt-trois, s'est réuni au conseil communautaire de Mane, sous la présidence de Monsieur François ARCANGETTI à la salle du conseil



Étaient présents la majorité des membres en exercice.

**Madame Claudette ARJO est désignée secrétaire de séance.**

Monsieur Jean Claude DOUGNAC, vice-président en charge des finances, propose de reconduire la participation annuelle au PETR à l'identique par rapport à 2022, à 4.69 € par habitant soit pour l'année 2023 la somme de 83 439.79 €.

Suite à un débat contradictoire, l'assemblée décide :

- D'ATTRIBUER une subvention 2023 pour le PETR à hauteur de 83 439.79 €.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président,  
François ARCANGELI

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-Préfecture le :  
Et publié ou notifié le :

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

DÉPARTEMENT DE  
LA HAUTE-GARONNE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISEDu Conseil communautaire de la Communauté de  
communes Cagire Garonne Salat  
15, Avenue du Comminges  
31260 ManeDélibération  
n°2023-01-05

Nombre			Séance du : 19 janvier 2023
de membres en exercice	de membres présents	de suffrages exprimés	
70	43 + 10 procurations	Pour : 51 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part au vote : 2	Objet :  Subvention 2023 pour le PNR Comminges Barousse Pyrénées

**Titulaires présents :**

François ARCANGELI (Arbas), Michelle ROUX (Arguenos), Patrick BARES (Aspet), Arlette BALLESTER (Auzas), Jean-Luc PICARD (Beauchalot), Joël MASSIE (Beauchalot), Raymond JOUBE (Belbèze-en-Comminges), Gilles FAVAREL (Cabanac-Cazaux), Martine CANAL (Castagnède), Henri RIBET (Castelbiague), Philippe GIMENEZ (Castillon-de-Saint-Martory), Christian SALVADOR (Encausse-les-Thermes), Jacques SOUMET (Escoulis), Robert MARTIN (Estadens), Jean Charles ROSELLO (Figarol), Jean-Pierre ESCAIG (Fougaron), Jeannine REY (Ganties), Dominique PONTICACCIA (Juzet-d'Izaut), Jean-Claude ROUBICHOU (Laffite-Toupière), Alain LASSERRE (Lestelle de Saint-Martory), Henri GOIZET (Mancioux), Michel MASQUERE (Mane), Marie-Christine GUALTER (Mane), Josette ARJO (Marsoulas), Jean-Claude DOUGNAC (Mazères-sur-Salat), Manuel ALCAIDE (Mazères-sur-Salat), Daniel WEISSBERG (Moncaup), Bertrand LACARRERE (Montastruc-de-Salies), Sylvie DUCHEIN (Montgaillard-de-Salies), Maryse MOURLAN (Montsaunès), Jean-Bernard PORTET (Roquefort-sur-Garonne), Martine REY (Roquefort-sur-Garonne), Raoul RASPEAU (Saint-Martory), Claudette ARJO (Saint-Martory), David GARDELLE (Saint-Martory), Gilles JUNQUET (Saleich), Jean-Pierre DUPRAT (Salies-du-Salat), Lionel ATTANE (Salies-du-Salat), Brigitte SEGARD (Soueich) et Michèle VAQUIE (Urau).

**Suppléants présents :**

Lucie SENTENAC (Chein-Dessus), Alain SOULE (His) et Annie DUZAC (Sepx).

**Absents excusés et ayant donné procuration :**

Jean-Pierre VIALATTE (Arnaud-Guilhem) a donné procuration à Raoul RASPEAU, Jean-Sébastien BILLAUD-CHAQUI (Aspet) a donné procuration à Patrick BARES, Corinne ORTET (Couret) a donné procuration à Claudette ARJO, Nathalie AUGUSTIN ROUCH (Herran) a donné procuration à Robert MARTIN, Christophe DUFFAUT (Izaut-de-l'Hôtel) a donné procuration à Gilles FAVAREL, Frédéric LAVAIL (Le Fréchet) a donné procuration à Brigitte SEGARD, Alain FURCY (Mane) a donné procuration à Marie-Christine GUALTER, Patrick CAPELLI (Milhas) a donné procuration à François ARCANGELI, Marie-Christine LLORENS (Montespan) a donné procuration à Maryse MOURLAN et Raymond NOMDEDEU (Saint-Médard) a donné procuration à Jean-Claude DOUGNAC.

**Absents excusés :**

André ESPARBES (Arbon), Gilles PARIS (Ausseing), Philippe SOUQUET (Cassagne), Joëlle GAILLARD (Cassagne), Jean-Benoît ABADIE (Cazaunous), Michel ROUCH (Chein-Dessus), Marie-Laure PELLAN-DEOUX (Encausse-les-Thermes), Jean-Pierre MARE (Francazal), Eric SAINT-MARTIN (His), Roland OUSSET (Portet d'Aspet), Chantal RIVIERE (Proupiary), Jean-Pierre BARRERE (Razecueillé), André CASTERAS (Rouède), Evelyne MARIGO (Salies-du-Salat), Franck CHEVALIER (Salies-du-Salat), Myriam SIRGAN (Salies-du-Salat), Marie-Thérèse CHAUBET (Salies-du-Salat), Sylvain JUNQUA (Sengouagnet), Marlène SAINT-BLANCAT (Sepx), René ERTLEN (Touille), David TAVASANI (Arnaud-Guilhem), Jean-Marie ROELENS (Couret), Alexandre GRACIA (Herran), Michel CAZES (Izaut de l'Hôtel), André FIDANZA (Le Fréchet), Evelyne SAINT-PAUL (Milhas), Catherine DAUNES (Montespan) et Jean-Pierre BARUTAUT (Saint-Médard).

L'an deux mille vingt-trois et dix-neuf janvier, à vingt heures trente, le légalement convoqué le douze janvier deux mille vingt-trois, s'est réuni communautaire de Mane, sous la présidence de Monsieur François ARCAN

Étaient présents la majorité des membres en exercice.

**Madame Claudette ARJO est désignée secrétaire de séance.**

Monsieur Jean Claude DOUGNAC, vice-président en charge des finances, rappelle la participation annuelle au PNR Comminges Barousse Pyrénées, fixée dans les statuts du PNR, soit 8 740 €.

Suite à un débat contradictoire, l'assemblée décide :

- D'ATTRIBUER une subvention 2023 pour le PNR à hauteur de 8 740 €.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président,  
François ARCANGELI

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-Préfecture le :  
Et publié ou notifié le :

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

DÉPARTEMENT DE  
LA HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Du Conseil communautaire de la Communauté de  
communes Cagire Garonne Salat  
15, Avenue du Comminges  
31260 Mane

Delibération  
n°2023-01-06

Nombre			Séance du : 19 janvier 2023
de membres en exercice	de membres présents	de suffrages exprimés	
70	43 + 10 procurations	Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0	Objet :  Subvention 2023 pour le Multi accueil de Saint-Martory

**Titulaires présents :**

François ARCANGELI (Arbas), Michelle ROUX (Arguenos), Patrick BARES (Aspet), Arlette BALLESTER (Auzas), Jean-Luc PICARD (Beauchalot), Joël MASSIE (Beauchalot), Raymond JOUBE (Belbèze-en-Comminges); Gilles FAVAREL (Cabanac-Cazaux), Martine CANAL (Castagnède), Henri RIBET (Castelbiague), Philippe GIMENEZ (Castillon-de-Saint-Martory), Christian SALVADOR (Encausse-les-Thermes), Jacques SOUMET (Escoulis), Robert MARTIN (Estadens), Jean Charles ROSELLO (Figarol), Jean-Pierre ESCAIG (Fougaron), Jeannine REY (Ganties), Dominique PONTICACCIA (Juzet-d'Izaut), Jean-Claude ROUBICHOU (Laffite-Toupière), Alain LASSERRE (Lestelle de Saint-Martory), Henri GOIZET (Mancioux), Michel MASQUERE (Mane), Marie-Christine GUALTER (Mane), Josette ARJO (Marsoulas), Jean-Claude DOUGNAC (Mazères-sur-Salat), Manuel ALCAIDE (Mazères-sur-Salat), Daniel WEISSBERG (Moncaup), Bertrand LACARRERE (Montastruc-de-Salies), Sylvie DUCHEIN (Montgaillard-de-Salies), Maryse MOURLAN (Montsaunès), Jean-Bernard PORTET (Roquefort-sur-Garonne), Martine REY (Roquefort-sur-Garonne), Raoul RASPEAU (Saint-Martory), Claudette ARJO (Saint-Martory), David GARDELLE (Saint-Martory), Gilles JUNQUET (Saleich), Jean-Pierre DUPRAT (Salies-du-Salat), Lionel ATTANE (Salies-du-Salat), Brigitte SEGARD (Soueich) et Michèle VAQUIE (Urau).

**Suppléants présents :**

Lucie SENTENAC (Chein-Dessus), Alain SOULE (His) et Annie DUZAC (Sepx).

**Absents excusés et ayant donné procuration :**

Jean-Pierre VIALATTE (Arnaud-Guilhem) a donné procuration à Raoul RASPEAU, Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUI (Aspet) a donné procuration à Patrick BARES, Corinne ORTET (Couret) a donné procuration à Claudette ARJO, Nathalie AUGUSTIN ROUCH (Herran) a donné procuration à Robert MARTIN, Christophe DUFFAUT (Izaut-de-l'Hôtel) a donné procuration à Gilles FAVAREL, Frédéric LAVAIL (Le Fréchet) a donné procuration à Brigitte SEGARD, Alain FURCY (Mane) a donné procuration à Marie-Christine GUALTER, Patrick CAPELLI (Milhas) a donné procuration à François ARCANGELI, Marie-Christine LLORENS (Montespan) a donné procuration à Maryse MOURLAN et Raymond NOMDEDEU (Saint-Médard) a donné procuration à Jean-Claude DOUGNAC.

**Absents excusés :**

André ESPARBES (Arbon), Gilles PARIS (Ausseing), Philippe SOUQUET (Cassagne), Joëlle GAILLARD (Cassagne), Jean-Benoît ABADIE (Cazaunous), Michel ROUCH (Chein-Dessus), Marie-Laure PELLAN-DEOUX (Encausse-les-Thermes), Jean-Pierre MARE (Francazal), Eric SAINT-MARTIN (His), Roland OUSSET (Portet d'Aspet), Chantal RIVIERE (Proupiary), Jean-Pierre BARRERE (Razecueillé), André CASTERAS (Rouède), Evelyne MARIGO (Salies-du-Salat), Franck CHEVALIER (Salies-du-Salat), Myriam SIRGAN (Salies-du-Salat), Marie-Thérèse CHAUBET (Salies-du-Salat), Sylvain JUNQUA (Sengouagnet), Marlène SAINT-BLANCAT (Sepx), René ERTLEN (Touille), David TAVASANI (Arnaud-Guilhem), Jean-Marie ROELENS (Couret), Alexandre GRACIA (Herran), Michel CAZES (Izaut de l'Hôtel), André FIDANZA (Le Fréchet), Evelyne SAINT-PAUL (Milhas), Catherine DAUNES (Montespan) et Jean-Pierre BARUTAUT (Saint-Médard).

L'an deux mille vingt-trois et dix-neuf janvier, à vingt heures trente, le légalement convoqué le douze janvier deux mille vingt-trois, s'est réuni le conseil communautaire de Mane, sous la présidence de Monsieur François ARCA



Étaient présents la majorité des membres en exercice.

**Madame Claudette ARJO est désignée secrétaire de séance.**

Monsieur François ARCANGELI, Président, rappelle la convention pluriannuelle avec l'association « Les Tout Petits de Haute Garonne » et la CAF pour le multi-accueil de Saint-Martory, votée le 17 novembre 2022. Comme prévu dans cette convention, le Président propose d'allouer en 2023 une subvention de 81 200 € à l'association « les Tout Petits ».

Suite à un débat contradictoire, l'assemblée décide :

- D'ATTRIBUER une subvention 2023 à l'association « Les Tout Petits de Haute Garonne » pour le multi accueil de Saint-Martory à hauteur de 81 200 €.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président,  
François ARCANGELI

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-Préfecture le :  
Et publié ou notifié le :

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

DÉPARTEMENT DE  
LA HAUTE-GARONNE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISEDu Conseil communautaire de la Communauté de  
communes Cagire Garonne Salat  
15, Avenue du Comminges  
31260 ManeDélibération  
n°2023-01-07

Nombre			Séance du : 19 janvier 2023
de membres en exercice	de membres présents	de suffrages exprimés	
70	43 + 10 procurations	Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0	Objet :  Subvention 2023 à l'association ACCEPT

**Titulaires présents :**

François ARCANGELI (Arbas), Michelle ROUX (Arguenos), Patrick BARES (Aspet), Arlette BALLESTER (Auzas), Jean-Luc PICARD (Beauchalot), Joël MASSIE (Beauchalot), Raymond JOUBE (Belbèze-en-Comminges), Gilles FAVAREL (Cabanac-Cazaux), Martine CANAL (Castagnède), Henri RIBET (Castelbiague), Philippe GIMENEZ (Castillon-de-Saint-Martory), Christian SALVADOR (Encausse-les-Thermes), Jacques SOUMET (Escoulis), Robert MARTIN (Estadens), Jean Charles ROSELLO (Figarol), Jean-Pierre ESCAIG (Fougaron), Jeannine REY (Ganties), Dominique PONTICACCIA (Juzet-d'Izaut), Jean-Claude ROUBICHOU (Laffite-Toupière), Alain LASSERRE (Lestelle de Saint-Martory), Henri GOIZET (Mancioux), Michel MASQUERE (Mane), Marie-Christine GUALTER (Mane), Josette ARJO (Marsoulas), Jean-Claude DOUGNAC (Mazères-sur-Salat), Manuel ALCAIDE (Mazères-sur-Salat), Daniel WEISSBERG (Moncaup), Bertrand LACARRERE (Montastruc-de-Salies), Sylvie DUCHEIN (Montgaillard-de-Salies), Maryse MOURLAN (Montsaunès), Jean-Bernard PORTET (Roquefort-sur-Garonne), Martine REY (Roquefort-sur-Garonne), Raoul RASPEAU (Saint-Martory), Claudette ARJO (Saint-Martory), David GARDELLE (Saint-Martory), Gilles JUNQUET (Saleich), Jean-Pierre DUPRAT (Salies-du-Salat), Lionel ATTANE (Salies-du-Salat), Brigitte SEGARD (Soueich) et Michèle VAQUIE (Urau).

**Suppléants présents :**

Lucie SENTENAC (Chein-Dessus), Alain SOULE (His) et Annie DUZAC (Sepx).

**Absents excusés et ayant donné procuration :**

Jean-Pierre VIALATTE (Arnaud-Guilhem) a donné procuration à Raoul RASPEAU, Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUÏ (Aspet) a donné procuration à Patrick BARES, Corinne ORTET (Couret) a donné procuration à Claudette ARJO, Nathalie AUGUSTIN ROUCH (Herran) a donné procuration à Robert MARTIN, Christophe DUFFAUT (Izaut-de-l'Hôtel) a donné procuration à Gilles FAVAREL, Frédéric LAVAIL (Le Fréchet) a donné procuration à Brigitte SEGARD, Alain FURCY (Mane) a donné procuration à Marie-Christine GUALTER, Patrick CAPELLI (Milhas) a donné procuration à François ARCANGELI, Marie-Christine LLORENS (Montespan) a donné procuration à Maryse MOURLAN et Raymond NOMDEDEU (Saint-Médard) a donné procuration à Jean-Claude DOUGNAC.

**Absents excusés :**

André ESPARBES (Arbon), Gilles PARIS (Ausseing), Philippe SOUQUET (Cassagne), Joëlle GAILLARD (Cassagne), Jean-Benoît ABADIE (Cazaunous), Michel ROUCH (Chein-Dessus), Marie-Laure PELLAN-DEOUX (Encausse-les-Thermes), Jean-Pierre MARE (Francazal), Eric SAINT-MARTIN (His), Roland OUSSET (Portet d'Aspet), Chantal RIVIERE (Proupiary), Jean-Pierre BARRERE (Razecueillé), André CASTERAS (Rouède), Evelyne MARIGO (Salies-du-Salat), Franck CHEVALIER (Salies-du-Salat), Myriam SIRGAN (Salies-du-Salat), Marie-Thérèse CHAUBET (Salies-du-Salat), Sylvain JUNQUA (Sengouagnet), Marlène SAINT-BLANCAT (Sepx), René ERTLEN (Touille), David TAVASANI (Arnaud-Guilhem), Jean-Marie ROELENS (Couret), Alexandre GRACIA (Herran), Michel CAZES (Izaut de l'Hôtel), André FIDANZA (Le Fréchet), Evelyne SAINT-PAUL (Milhas), Catherine DAUNES (Montespan) et Jean-Pierre BARUTAUT (Saint-Médard).

L'an deux mille vingt-trois et dix-neuf janvier, à vingt heures trente, le légalement convoqué le douze janvier deux mille vingt-trois, s'est réuni communautaire de Mane, sous la présidence de Monsieur François ARCAN

Étaient présents la majorité des membres en exercice.

**Madame Claudette ARJO est désignée secrétaire de séance.**

Monsieur Jean Claude DOUGNAC, vice-président en charge des finances, expose le projet de centre de ressources LGBT+ mobile, conçu comme un outil innovant pour faciliter les informations et la rencontre dans le triple objectif d'informer / renseigner / écouter.

Pour le financement de ce projet, il est proposé d'apporter une aide de 1 500 €, les autres EPCI du Comminges s'engageant aussi et permettant d'optimiser un financement européen via les fonds LEADER.

Suite à un débat contradictoire, l'assemblée décide :

- D'ATTRIBUER une subvention 2023 à l'association ACCEPT à hauteur de 1 500 €.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président,  
François ARCANGELI

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-Préfecture le :  
Et publié ou notifié le :

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

DÉPARTEMENT DE  
LA HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISEDu Conseil communautaire de la Communauté de  
communes Cagire Garonne Salat  
15, Avenue du Comminges  
31260 ManeDeliberation  
n°2023-01-08

Nombre			Séance du : 19 janvier 2023
de membres en exercice	de membres présents	de suffrages exprimés	
70	43 + 10 procurations	Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0	Objet :  Subvention 2023 pour « Initiative Comminges »

**Titulaires présents :**

François ARCANGELI (Arbas), Michelle ROUX (Arguenos), Patrick BARES (Aspet), Arlette BALLESTER (Auzas), Jean-Luc PICARD (Beauchalot), Joël MASSIE (Beauchalot), Raymond JOUBE (Belbèze-en-Comminges), Gilles FAVAREL (Cabanac-Cazaux), Martine CANAL (Castagnède), Henri RIBET (Castelbiague), Philippe GIMENEZ (Castillon-de-Saint-Martory), Christian SALVADOR (Encausse-les-Thermes), Jacques SOUMET (Escoulis), Robert MARTIN (Estadens), Jean Charles ROSELLO (Figarol), Jean-Pierre ESCAIG (Fougaron), Jeannine REY (Ganties), Dominique PONTICACCIA (Juzet-d'Izaut), Jean-Claude ROUBICHOU (Laffite-Toupière), Alain LASSERRE (Lestelle de Saint-Martory), Henri GOIZET (Mancioux), Michel MASQUERE (Mane), Marie-Christine GUALTER (Mane), Josette ARJO (Marsoulas), Jean-Claude DOUGNAC (Mazères-sur-Salat), Manuel ALCAIDE (Mazères-sur-Salat), Daniel WEISSBERG (Moncaup), Bertrand LACARRERE (Montastruc-de-Salies), Sylvie DUCHEIN (Montgaillard-de-Salies), Maryse MOURLAN (Montsaunès), Jean-Bernard PORTET (Roquefort-sur-Garonne), Martine REY (Roquefort-sur-Garonne), Raoul RASPEAU (Saint-Martory), Claudette ARJO (Saint-Martory), David GARDELLE (Saint-Martory), Gilles JUNQUET (Saleich), Jean-Pierre DUPRAT (Salies-du-Salat), Lionel ATTANE (Salies-du-Salat), Brigitte SEGARD (Soueich) et Michèle VAQUIE (Urau).

**Suppléants présents :**

Lucie SENTENAC (Chein-Dessus), Alain SOULE (His) et Annie DUZAC (Sepx).

**Absents excusés et ayant donné procuration :**

Jean-Pierre VIALATTE (Arnaud-Guilhem) a donné procuration à Raoul RASPEAU, Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUÏ (Aspet) a donné procuration à Patrick BARES, Corinne ORTET (Couret) a donné procuration à Claudette ARJO, Nathalie AUGUSTIN ROUCH (Herran) a donné procuration à Robert MARTIN, Christophe DUFFAUT (Izaut-de-l'Hôtel) a donné procuration à Gilles FAVAREL, Frédéric LAVAIL (Le Fréchet) a donné procuration à Brigitte SEGARD, Alain FURCY (Mane) a donné procuration à Marie-Christine GUALTER, Patrick CAPELLI (Milhas) a donné procuration à François ARCANGELI, Marie-Christine LLORENS (Montespan) a donné procuration à Maryse MOURLAN et Raymond NOMDEDEU (Saint-Médard) a donné procuration à Jean-Claude DOUGNAC.

**Absents excusés :**

André ESPARBES (Arbon), Gilles PARIS (Ausseing), Philippe SOUQUET (Cassagne), Joëlle GAILLARD (Cassagne), Jean-Benoît ABADIE (Cazaunous), Michel ROUCH (Chein-Dessus), Marie-Laure PELLAN-DEOUX (Encausse-les-Thermes), Jean-Pierre MARE (Francazal), Eric SAINT-MARTIN (His), Roland OUSSET (Portet d'Aspet), Chantal RIVIERE (Proupiary), Jean-Pierre BARRERE (Razecueillé), André CASTERAS (Rouède), Evelyne MARIGO (Salies-du-Salat), Franck CHEVALIER (Salies-du-Salat), Myriam SIRGAN (Salies-du-Salat), Marie-Thérèse CHAUBET (Salies-du-Salat), Sylvain JUNQUA (Sengouagnet), Marlène SAINT-BLANCAT (Sepx), René ERTLEN (Touille), David TAVASANI (Arnaud-Guilhem), Jean-Marie ROELENS (Couret), Alexandre GRACIA (Herran), Michel CAZES (Izaut de l'Hôtel), André FIDANZA (Le Fréchet), Evelyne SAINT-PAUL (Milhas), Catherine DAUNES (Montespan) et Jean-Pierre BARUTAUT (Saint-Médard).

L'an deux mille vingt-trois et dix-neuf janvier, à vingt heures trente, le légalement convoqué le douze janvier deux mille vingt-trois, s'est réuni communautaire de Mane, sous la présidence de Monsieur François ARCAN



Étaient présents la majorité des membres en exercice.

**Madame Claudette ARJO est désignée secrétaire de séance.**

Madame Maryse MOURLAN propose de reconduire la subvention annuelle à Initiatives Comminges à hauteur de 9 500 € pour 2023.

Suite à un débat contradictoire, l'assemblée décide :

- D'ATTRIBUER une subvention 2023 à « Initiative Comminges » à hauteur de 9 500€

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président,  
François ARCANGELI

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-Préfecture le :  
Et publié ou notifié le :

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

DÉPARTEMENT DE  
LA HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Du Conseil communautaire de la Communauté de  
communes Cagire Garonne Salat  
15, Avenue du Comminges  
31260 Mane

Deliberation  
n°2023-01-09

Nombre			Séance du : 19 janvier 2023
de membres en exercice	de membres présents	de suffrages exprimés	
70	43 + 10 procurations	Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0	Objet :  Subvention 2023 pour « Job en Comminges »

**Titulaires présents :**

François ARCANGELI (Arbas), Michelle ROUX (Arguenos), Patrick BARES (Aspet), Arlette BALLESTER (Auzas), Jean-Luc PICARD (Beauchalot), Joël MASSIE (Beauchalot), Raymond JOUBE (Belbèze-en-Comminges), Gilles FAVAREL (Cabanac-Cazaux), Martine CANAL (Castagnède), Henri RIBET (Castelbiague), Philippe GIMENEZ (Castillon-de-Saint-Martory), Christian SALVADOR (Encausse-les-Thermes), Jacques SOUMET (Escoulis), Robert MARTIN (Estadens), Jean Charles ROSELLO (Figarol), Jean-Pierre ESCAIG (Fougaron), Jeannine REY (Ganties), Dominique PONTICACCIA (Juzet-d'Izaut), Jean-Claude ROUBICHOU (Laffite-Toupière), Alain LASSERRE (Lestelle de Saint-Martory), Henri GOIZET (Mancioux), Michel MASQUERE (Mane), Marie-Christine GUALTER (Mane), Josette ARJO (Marsoulas), Jean-Claude DOUGNAC (Mazères-sur-Salat), Manuel ALCAIDE (Mazères-sur-Salat), Daniel WEISSBERG (Moncaup), Bertrand LACARRERE (Montastruc-de-Salies), Sylvie DUCHEIN (Montgaillard-de-Salies), Maryse MOURLAN (Montsaunès), Jean-Bernard PORTET (Roquefort-sur-Garonne), Martine REY (Roquefort-sur-Garonne), Raoul RASPEAU (Saint-Martory), Claudette ARJO (Saint-Martory), David GARDELLE (Saint-Martory), Gilles JUNQUET (Saleich), Jean-Pierre DUPRAT (Salies-du-Salat), Lionel ATTANE (Salies-du-Salat), Brigitte SEGARD (Soueich) et Michèle VAQUIE (Urau).

**Suppléants présents :**

Lucie SENTENAC (Chein-Dessus), Alain SOULE (His) et Annie DUZAC (Sepx).

**Absents excusés et ayant donné procuration :**

Jean-Pierre VIALATTE (Arnaud-Guilhem) a donné procuration à Raoul RASPEAU, Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUÏ (Aspet) a donné procuration à Patrick BARES, Corinne ORTET (Couret) a donné procuration à Claudette ARJO, Nathalie AUGUSTIN ROUCH (Herran) a donné procuration à Robert MARTIN, Christophe DUFFAUT (Izaut-de-l'Hôtel) a donné procuration à Gilles FAVAREL, Frédéric LAVAIL (Le Fréchet) a donné procuration à Brigitte SEGARD, Alain FURCY (Mane) a donné procuration à Marie-Christine GUALTER, Patrick CAPELLI (Milhas) a donné procuration à François ARCANGELI, Marie-Christine LLORENS (Montespan) a donné procuration à Maryse MOURLAN et Raymond NOMDEDEU (Saint-Médard) a donné procuration à Jean-Claude DOUGNAC.

**Absents excusés :**

André ESPARBES (Arbon), Gilles PARIS (Ausseing), Philippe SOUQUET (Cassagne), Joëlle GAILLARD (Cassagne), Jean-Benoît ABADIE (Cazaunous), Michel ROUCH (Chein-Dessus), Marie-Laure PELLAN-DEOUX (Encausse-les-Thermes), Jean-Pierre MARE (Francazal), Eric SAINT-MARTIN (His), Roland OUSSET (Portet d'Aspet), Chantal RIVIERE (Proupiary), Jean-Pierre BARRERE (Razecueillé), André CASTERAS (Rouède), Evelyne MARIGO (Salies-du-Salat), Franck CHEVALIER (Salies-du-Salat), Myriam SIRGAN (Salies-du-Salat), Marie-Thérèse CHAUBET (Salies-du-Salat), Sylvain JUNQUA (Sengouagnet), Marlène SAINT-BLANCAT (Sepx), René ERTLEN (Touille), David TAVASANI (Arnaud-Guilhem), Jean-Marie ROELENS (Couret), Alexandre GRACIA (Herran), Michel CAZES (Izaut de l'Hôtel), André FIDANZA (Le Fréchet), Evelyne SAINT-PAUL (Milhas), Catherine DAUNES (Montespan) et Jean-Pierre BARUTAUT (Saint-Médard).

L'an deux mille vingt-trois et dix-neuf janvier, à vingt heures trente, le légalement convoqué le douze janvier deux mille vingt-trois, s'est réuni à la salle du conseil communautaire de Mane, sous la présidence de Monsieur François ARCANGETTI.

Étaient présents la majorité des membres en exercice.

**Madame Claudette ARJO est désignée secrétaire de séance.**

Madame Maryse MOURLAN propose d'attribuer une subvention de 0.50 €/habitant à « Job en Comminges » comme prévu dans la convention pluriannuelle validée le 20 octobre 2022, soit 8 895.50 € pour l'année 2023.

Suite à un débat contradictoire, l'assemblée décide :

- D'ATTRIBUER une subvention 2023 à « Job en Comminges » à hauteur de 8 895.50 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président,  
François ARCANGELI

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-Préfecture le :  
Et publié ou notifié le :

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

DÉPARTEMENT DE  
LA HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Du Conseil communautaire de la Communauté de  
communes Cagire Garonne Salat  
15, Avenue du Comminges  
31260 Mane

Deliberation  
n°2023-01-10

Nombre			Séance du : 19 janvier 2023
de membres en exercice	de membres présents	de suffrages exprimés	
70	43 + 10 procurations	Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0	Objet :  Subvention 2023 pour les « Restaurants du Cœur »

**Titulaires présents :**

François ARCANGELI (Arbas), Michelle ROUX (Arguenos), Patrick BARES (Aspet), Arlette BALLESTER (Auzas), Jean-Luc PICARD (Beauchalot), Joël MASSIE (Beauchalot), Raymond JOUBE (Belbèze-en-Comminges), Gilles FAVAREL (Cabanac-Cazaux), Martine CANAL (Castagnède), Henri RIBET (Castelbiague), Philippe GIMENEZ (Castillon-de-Saint-Martory), Christian SALVADOR (Encausse-les-Thermes), Jacques SOUMET (Escoulis), Robert MARTIN (Estadens), Jean Charles ROSELLO (Figarol), Jean-Pierre ESCAIG (Fougaron), Jeannine REY (Ganties), Dominique PONTICACCIA (Juzet-d'Izaut), Jean-Claude ROUBICHOU (Laffite-Toupière), Alain LASSERRE (Lestelle de Saint-Martory), Henri GOIZET (Mancioux), Michel MASQUERE (Mane), Marie-Christine GUALTER (Mane), Josette ARJO (Marsoulas), Jean-Claude DOUGNAC (Mazères-sur-Salat), Manuel ALCAIDE (Mazères-sur-Salat), Daniel WEISSBERG (Moncaup), Bertrand LACARRERE (Montastruc-de-Salies), Sylvie DUCHEIN (Montgaillard-de-Salies), Maryse MOURLAN (Montsaunès), Jean-Bernard PORTET (Roquefort-sur-Garonne), Martine REY (Roquefort-sur-Garonne), Raoul RASPEAU (Saint-Martory), Claudette ARJO (Saint-Martory), David GARDELLE (Saint-Martory), Gilles JUNQUET (Saleich), Jean-Pierre DUPRAT (Salies-du-Salat), Lionel ATTANE (Salies-du-Salat), Brigitte SEGARD (Soueich) et Michèle VAQUIE (Urau).

**Suppléants présents :**

Lucie SENTENAC (Chein-Dessus), Alain SOULE (His) et Annie DUZAC (Sepx).

**Absents excusés et ayant donné procuration :**

Jean-Pierre VIALATTE (Arnaud-Guilhem) a donné procuration à Raoul RASPEAU, Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUÏ (Aspet) a donné procuration à Patrick BARES, Corinne ORTET (Couret) a donné procuration à Claudette ARJO, Nathalie AUGUSTIN ROUCH (Herran) a donné procuration à Robert MARTIN, Christophe DUFFAUT (Izaut-de-l'Hôtel) a donné procuration à Gilles FAVAREL, Frédéric LAVAIL (Le Fréchet) a donné procuration à Brigitte SEGARD, Alain FURCY (Mane) a donné procuration à Marie-Christine GUALTER, Patrick CAPELLI (Milhas) a donné procuration à François ARCANGELI, Marie-Christine LLORENS (Montespan) a donné procuration à Maryse MOURLAN et Raymond NOMDEDEU (Saint-Médard) a donné procuration à Jean-Claude DOUGNAC.

**Absents excusés :**

André ESPARBES (Arbon), Gilles PARIS (Ausseing), Philippe SOUQUET (Cassagne), Joëlle GAILLARD (Cassagne), Jean-Benoît ABADIE (Cazaunous), Michel ROUCH (Chein-Dessus), Marie-Laure PELLAN-DEOUX (Encausse-les-Thermes), Jean-Pierre MARE (Francazal), Eric SAINT-MARTIN (His), Roland OUSSET (Portet d'Aspet), Chantal RIVIERE (Proupiary), Jean-Pierre BARRERE (Razecueillé), André CASTERAS (Rouède), Evelyne MARIGO (Salies-du-Salat), Franck CHEVALIER (Salies-du-Salat), Myriam SIRGAN (Salies-du-Salat), Marie-Thérèse CHAUBET (Salies-du-Salat), Sylvain JUNQUA (Sengouagnet), Marlène SAINT-BLANCAT (Sepx), René ERTLEN (Touille), David TAVASANI (Arnaud-Guilhem), Jean-Marie ROELENS (Couret), Alexandre GRACIA (Herran), Michel CAZES (Izaut de l'Hôtel), André FIDANZA (Le Fréchet), Evelyne SAINT-PAUL (Milhas), Catherine DAUNES (Montespan) et Jean-Pierre BARUTAUT (Saint-Médard).

L'an deux mille vingt-trois et dix-neuf janvier, à vingt heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué le douze janvier deux mille vingt-trois, s'est réuni à la salle du conseil communautaire de Mane, sous la présidence de Monsieur François ARCANGELI.

Étaient présents la majorité des membres en exercice.

**Madame Claudette ARJO est désignée secrétaire de séance.**

Monsieur Jean Claude DOUGNAC, vice-président en charge des finances, propose une subvention 2023 de 10 000 € pour les Restaurants du Cœur, conformément à la convention pluriannuelle validée en conseil communautaire le 15 septembre 2022.

Suite à un débat contradictoire, l'assemblée décide :

- D'ATTRIBUER une subvention 2023 aux « Restaurants du Cœur » à hauteur de 10 000 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président,  
François ARCANGELI

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-Préfecture le :  
Et publié ou notifié le :

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

DÉPARTEMENT DE  
LA HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Du Conseil communautaire de la Communauté de  
communes Cagire Garonne Salat  
15, Avenue du Comminges  
31260 Mane

Delibération  
n°2023-01-11

Nombre			Séance du : 19 janvier 2023
de membres en exercice	de membres présents	de suffrages exprimés	
70	43 + 10 procurations	Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0	Objet : Subvention 2023 pour l'« Amicale du Personnel»

**Titulaires présents :**

François ARCANGELI (Arbas), Michelle ROUX (Arguenos), Patrick BARES (Aspet), Arlette BALLESTER (Auzas), Jean-Luc PICARD (Beauchalot), Joël MASSIE (Beauchalot), Raymond JOUBE (Belbèze-en-Comminges), Gilles FAVAREL (Cabanac-Cazaux), Martine CANAL (Castagnède), Henri RIBET (Castelbiague), Philippe GIMENEZ (Castillon-de-Saint-Martory), Christian SALVADOR (Encausse-les-Thermes), Jacques SOUMET (Escoulis), Robert MARTIN (Estadens), Jean Charles ROSELLO (Figarol), Jean-Pierre ESCAIG (Fougaron), Jeannine REY (Ganties), Dominique PONTICACCIA (Juzet-d'Izaut), Jean-Claude ROUBICHOU (Laffite-Toupière), Alain LASSERRE (Lestelle de Saint-Martory), Henri GOIZET (Mancioux), Michel MASQUERE (Mane), Marie-Christine GUALTER (Mane), Josette ARJO (Marsoulas), Jean-Claude DOUGNAC (Mazères-sur-Salat), Manuel ALCAIDE (Mazères-sur-Salat), Daniel WEISSBERG (Moncaup), Bertrand LACARRERE (Montastruc-de-Salies), Sylvie DUCHEIN (Montgaillard-de-Salies), Maryse MOURLAN (Montsaunès), Jean-Bernard PORTET (Roquefort-sur-Garonne), Martine REY (Roquefort-sur-Garonne), Raoul RASPEAU (Saint-Martory), Claudette ARJO (Saint-Martory), David GARDELLE (Saint-Martory), Gilles JUNQUET (Saleich), Jean-Pierre DUPRAT (Salies-du-Salat), Lionel ATTANE (Salies-du-Salat), Brigitte SEGARD (Soueich) et Michèle VAQUIE (Urau).

**Suppléants présents :**

Lucie SENTENAC (Chein-Dessus), Alain SOULE (His) et Annie DUZAC (Sepx).

**Absents excusés et ayant donné procuration :**

Jean-Pierre VIALATTE (Arnaud-Guilhem) a donné procuration à Raoul RASPEAU, Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUÏ (Aspet) a donné procuration à Patrick BARES, Corinne ORTET (Couret) a donné procuration à Claudette ARJO, Nathalie AUGUSTIN ROUCH (Herran) a donné procuration à Robert MARTIN, Christophe DUFFAUT (Izaut-de-l'Hôtel) a donné procuration à Gilles FAVAREL, Frédéric LAVAIL (Le Fréchet) a donné procuration à Brigitte SEGARD, Alain FURCY (Mane) a donné procuration à Marie-Christine GUALTER, Patrick CAPELLI (Milhas) a donné procuration à François ARCANGELI, Marie-Christine LLORENS (Montespan) a donné procuration à Maryse MOURLAN et Raymond NOMDEDEU (Saint-Médard) a donné procuration à Jean-Claude DOUGNAC.

**Absents excusés :**

André ESPARBES (Arbon), Gilles PARIS (Ausseing), Philippe SOUQUET (Cassagne), Joëlle GAILLARD (Cassagne), Jean-Benoît ABADIE (Cazaunous), Michel ROUCH (Chein-Dessus), Marie-Laure PELLAN-DEOUX (Encausse-les-Thermes), Jean-Pierre MARE (Francazal), Eric SAINT-MARTIN (His), Roland OUSSET (Portet d'Aspet), Chantal RIVIERE (Proupiary), Jean-Pierre BARRERE (Razecueillé), André CASTERAS (Rouède), Evelyne MARIGO (Salies-du-Salat), Franck CHEVALIER (Salies-du-Salat), Myriam SIRGAN (Salies-du-Salat), Marie-Thérèse CHAUBET (Salies-du-Salat), Sylvain JUNQUA (Sengouagnet), Marlène SAINT-BLANCAT (Sepx), René ERTLEN (Touille), David TAVASANI (Arnaud-Guilhem), Jean-Marie ROELENS (Couret), Alexandre GRACIA (Herran), Michel CAZES (Izaut de l'Hôtel), André FIDANZA (Le Fréchet), Evelyne SAINT-PAUL (Milhas), Catherine DAUNES (Montespan) et Jean-Pierre BARUTAUT (Saint-Médard).

L'an deux mille vingt-trois et dix-neuf janvier, à vingt heures trente, le légalement convoqué le douze janvier deux mille vingt-trois, s'est réuni communautaire de Mane, sous la présidence de Monsieur François ARCA

conseil communautaire  
à la salle du conseil  
Berger  
Levrault

Étaient présents la majorité des membres en exercice.

**Madame Claudette ARJO est désignée secrétaire de séance.**

Monsieur Jean Claude DOUGNAC, vice-président en charge des finances, propose de reconduire la participation annuelle à l'Amicale du Personnel à l'identique par rapport à 2022, soit 40 000 €.

Suite à un débat contradictoire, l'assemblée décide :

- D'ATTRIBUER une subvention 2023 l'« Amicale du Personnel» à hauteur de 40 000 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président,  
François ARCANGELI

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-Préfecture le :  
Et publié ou notifié le :

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

DÉPARTEMENT DE  
LA HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Du Conseil communautaire de la Communauté de  
communes Cagire Garonne Salat  
15, Avenue du Comminges  
31260 Mane

Deliberation  
n°2023-01-12

Nombre			Séance du : 19 janvier 2023
de membres en exercice	de membres présents	de suffrages exprimés	
70	43 + 10 procurations	Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0	Objet :  Forfait mobilités durables

**Titulaires présents :**

François ARCANGELI (Arbas), Michelle ROUX (Arguenos), Patrick BARES (Aspet), Arlette BALLESTER (Auzas), Jean-Luc PICARD (Beauchalot), Joël MASSIE (Beauchalot), Raymond JOUBE (Belbèze-en-Comminges), Gilles FAVAREL (Cabanac-Cazaux), Martine CANAL (Castagnède), Henri RIBET (Castelbiague), Philippe GIMENEZ (Castillon-de-Saint-Martory), Christian SALVADOR (Encausse-les-Thermes), Jacques SOUMET (Escoulis), Robert MARTIN (Estadens), Jean Charles ROSELLO (Figarol), Jean-Pierre ESCAIG (Fougaron), Jeannine REY (Ganties), Dominique PONTICACCIA (Juzet-d'Izaut), Jean-Claude ROUBICHOU (Laffite-Toupière), Alain LASSERRE (Lestelle de Saint-Martory), Henri GOIZET (Mancioux), Michel MASQUERE (Mane), Marie-Christine GUALTER (Mane), Josette ARJO (Marsoulas), Jean-Claude DOUGNAC (Mazères-sur-Salat), Manuel ALCAIDE (Mazères-sur-Salat), Daniel WEISSBERG (Moncaup), Bertrand LACARRERE (Montastruc-de-Salies), Sylvie DUCHEIN (Montgaillard-de-Salies), Maryse MOURLAN (Montsaunès), Jean-Bernard PORTET (Roquefort-sur-Garonne), Martine REY (Roquefort-sur-Garonne), Raoul RASPEAU (Saint-Martory), Claudette ARJO (Saint-Martory), David GARDELLE (Saint-Martory), Gilles JUNQUET (Saleich), Jean-Pierre DUPRAT (Salies-du-Salat), Lionel ATTANE (Salies-du-Salat), Brigitte SEGARD (Soueich) et Michèle VAQUIE (Urau).

**Suppléants présents :**

Lucie SENTENAC (Chein-Dessus), Alain SOULE (His) et Annie DUZAC (Sepx).

**Absents excusés et ayant donné procuration :**

Jean-Pierre VIALATTE (Arnaud-Guilhem) a donné procuration à Raoul RASPEAU, Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUÏ (Aspet) a donné procuration à Patrick BARES, Corinne ORTET (Couret) a donné procuration à Claudette ARJO, Nathalie AUGUSTIN ROUCH (Herran) a donné procuration à Robert MARTIN, Christophe DUFFAUT (Izaut-de-l'Hôtel) a donné procuration à Gilles FAVAREL, Frédéric LAVAIL (Le Fréchet) a donné procuration à Brigitte SEGARD, Alain FURCY (Mane) a donné procuration à Marie-Christine GUALTER, Patrick CAPELLI (Milhas) a donné procuration à François ARCANGELI, Marie-Christine LLORENS (Montespan) a donné procuration à Maryse MOURLAN et Raymond NOMDEDEU (Saint-Médard) a donné procuration à Jean-Claude DOUGNAC.

**Absents excusés :**

André ESPARBES (Arbon), Gilles PARIS (Ausseing), Philippe SOUQUET (Cassagne), Joëlle GAILLARD (Cassagne), Jean-Benoît ABADIE (Cazaunous), Michel ROUCH (Chein-Dessus), Marie-Laure PELLAN-DEOUX (Encausse-les-Thermes), Jean-Pierre MARE (Francazal), Eric SAINT-MARTIN (His), Roland OUSSET (Portet d'Aspet), Chantal RIVIERE (Proupiary), Jean-Pierre BARRERE (Razecueillé), André CASTERAS (Rouède), Evelyne MARIGO (Salies-du-Salat), Franck CHEVALIER (Salies-du-Salat), Myriam SIRGAN (Salies-du-Salat), Marie-Thérèse CHAUBET (Salies-du-Salat), Sylvain JUNQUA (Sengouagnet), Marlène SAINT-BLANCAT (Sepx), René ERTLEN (Touille), David TAVASANI (Arnaud-Guilhem), Jean-Marie ROELENS (Couret), Alexandre GRACIA (Herran), Michel CAZES (Izaut de l'Hôtel), André FIDANZA (Le Fréchet), Evelyne SAINT-PAUL (Milhas), Catherine DAUNES (Montespan) et Jean-Pierre BARUTAUT (Saint-Médard).

L'an deux mille vingt-trois et dix-neuf janvier, à vingt heures trente, le légalement convoqué le douze janvier deux mille vingt-trois, s'est réuni à la salle du conseil communautaire de Mane, sous la présidence de Monsieur François ARCANI.

Étaient présents la majorité des membres en exercice.

**Madame Claudette ARJO est désignée secrétaire de séance.**

Monsieur Jean Claude DOUGNAC, vice-président en charge des ressources humaines, expose que les agents de la fonction publique territoriale sont éligibles au « forfait mobilités durables » pour favoriser les modes de déplacement domicile-travail alternatifs et durables, soit principalement en vélo ou en co-voiturage. Cette disposition est issue de la loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019 et les conditions d'attribution en ont été précisées et élargies par plusieurs décrets et arrêtés successifs.

Le barème règlementaire en vigueur est le suivant :

- 100 € lorsque le nombre annuel de déplacements est compris entre 30 et 59 jours
- 200 € lorsque le nombre annuel de déplacements est compris entre 60 et 99 jours
- 300 € lorsque le nombre annuel de déplacements est d'au moins 100 jours.

Le bénéfice du « forfait mobilités durables » est subordonné à une déclaration sur l'honneur établie par l'agent au plus tard le 31 décembre de l'année au titre duquel le forfait est versé. Cette déclaration sur l'honneur atteste de l'utilisation de l'un, ou de plusieurs, modes de transport éligibles et du nombre de jours de déplacements réalisés à l'aide de ces moyens de transport.

Suite à un débat contradictoire, l'assemblée décide :

- D'APPROUVER la mise en place du forfait mobilités durables au bénéfice des agents de la communauté de communes dans les conditions présentées

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président,  
François ARCANGELI

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-Préfecture le :  
Et publié ou notifié le :

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

DÉPARTEMENT DE  
LA HAUTE-GARONNE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISEDu Conseil communautaire de la Communauté de  
communes Cagire Garonne Salat  
15, Avenue du Comminges  
31260 Mane

n°2023-01-13

Nombre			Séance du : 19 janvier 2023
de membres en exercice	de membres présents	de suffrages exprimés	
70	43 + 10 procurations	Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0	<u>Objet :</u>  Ressources humaines : création d'un poste d'attaché territorial

**Titulaires présents :**

François ARCANGELI (Arbas), Michelle ROUX (Arguenos), Patrick BARES (Aspet), Arlette BALLESTER (Auzas), Jean-Luc PICARD (Beauchalot), Joël MASSIE (Beauchalot), Raymond JOUBE (Belbèze-en-Comminges), Gilles FAVAREL (Cabanac-Cazaux), Martine CANAL (Castagnède), Henri RIBET (Castelbiague), Philippe GIMENEZ (Castillon-de-Saint-Martory), Christian SALVADOR (Encausse-les-Thermes), Jacques SOUMET (Escoulis), Robert MARTIN (Estadens), Jean Charles ROSELLO (Figarol), Jean-Pierre ESCAIG (Fougaron), Jeannine REY (Ganties), Dominique PONTICACCIA (Juzet-d'Izaut), Jean-Claude ROUBICHOU (Laffite-Toupière), Alain LASSERRE (Lestelle de Saint-Martory), Henri GOIZET (Mancioux), Michel MASQUERE (Mane), Marie-Christine GUALTER (Mane), Josette ARJO (Marsoulas), Jean-Claude DOUGNAC (Mazères-sur-Salat), Manuel ALCAIDE (Mazères-sur-Salat), Daniel WEISSBERG (Moncaup), Bertrand LACARRERE (Montastruc-de-Salies), Sylvie DUCHEIN (Montgaillard-de-Salies), Maryse MOURLAN (Montsaunès), Jean-Bernard PORTET (Roquefort-sur-Garonne), Martine REY (Roquefort-sur-Garonne), Raoul RASPEAU (Saint-Martory), Claudette ARJO (Saint-Martory), David GARDELLE (Saint-Martory), Gilles JUNQUET (Saleich), Jean-Pierre DUPRAT (Salies-du-Salat), Lionel ATTANE (Salies-du-Salat), Brigitte SEGARD (Soueich) et Michèle VAQUIE (Urau).

**Suppléants présents :**

Lucie SENTENAC (Chein-Dessus), Alain SOULE (His) et Annie DUZAC (Sepx).

**Absents excusés et ayant donné procuration :**

Jean-Pierre VIALATTE (Arnaud-Guilhem) a donné procuration à Raoul RASPEAU, Jean-Sébastien BILLAUD-CHAQUI (Aspet) a donné procuration à Patrick BARES, Corinne ORTET (Couret) a donné procuration à Claudette ARJO, Nathalie AUGUSTIN ROUCH (Herran) a donné procuration à Robert MARTIN, Christophe DUFFAUT (Izaut-de-l'Hôtel) a donné procuration à Gilles FAVAREL, Frédéric LAVAIL (Le Fréchet) a donné procuration à Brigitte SEGARD, Alain FURCY (Mane) a donné procuration à Marie-Christine GUALTER, Patrick CAPELLI (Milhas) a donné procuration à François ARCANGELI, Marie-Christine LLORENS (Montespan) a donné procuration à Maryse MOURLAN et Raymond NOMDEDEU (Saint-Médard) a donné procuration à Jean-Claude DOUGNAC.

**Absents excusés :**

André ESPARBES (Arbon), Gilles PARIS (Ausseing), Philippe SOUQUET (Cassagne), Joëlle GAILLARD (Cassagne), Jean-Benoît ABADIE (Cazaunous), Michel ROUCH (Chein-Dessus), Marie-Laure PELLAN-DEOUX (Encausse-les-Thermes), Jean-Pierre MARE (Francazal), Eric SAINT-MARTIN (His), Roland OUSSET (Portet d'Aspet), Chantal RIVIERE (Proupiary), Jean-Pierre BARRERE (Razecueillé), André CASTERAS (Rouède), Evelyne MARIGO (Salies-du-Salat), Franck CHEVALIER (Salies-du-Salat), Myriam SIRGAN (Salies-du-Salat), Marie-Thérèse CHAUBET (Salies-du-Salat), Sylvain JUNQUA (Sengouagnet), Marlène SAINT-BLANCAT (Sepx), René ERTLEN (Touille), David TAVASANI (Arnaud-Guilhem), Jean-Marie ROELENS (Couret), Alexandre GRACIA (Herran), Michel CAZES (Izaut de l'Hôtel), André FIDANZA (Le Fréchet), Evelyne SAINT-PAUL (Milhas), Catherine DAUNES (Montespan) et Jean-Pierre BARUTAUT (Saint-Médard).

L'an deux mille vingt-trois et dix-neuf janvier, à vingt heures trente, le légalement convoqué le douze janvier deux mille vingt-trois, s'est réuni le conseil communautaire de Mane, sous la présidence de Monsieur François ARCAN



Étaient présents la majorité des membres en exercice.

**Madame Claudette ARJO est désignée secrétaire de séance.**

Monsieur Jean-Claude DOUGNAC, vice-président chargé des Finances et des Ressources Humaines rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois.

Compte tenu du départ du Directeur Enfance Jeunesse et pour assurer le recrutement de son successeur, il convient de créer le grade correspondant au poste.

Monsieur Jean-Claude DOUGNAC, vice-président chargé des Finances et des Ressources Humaines propose à l'assemblée :

La modification du tableau des effectifs, comme suit, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2023 :

Postes à créer			
Grade	Catégorie hiérarchique	Nombre heures	Nombre de poste
Attaché	A	35	1

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

Cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article L. 332-8 2° du code général de la fonction publique pour les emplois de catégories A, B ou C, lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le code général de la fonction publique.

Le contrat sera alors conclu pour une durée déterminée d'une durée maximale de trois ans. Il pourra être prolongé, par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans.

A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent pourra être reconduit que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

Monsieur le Président est chargé de nommer l'agent affecté à ce poste.

Vu le code général de la fonction publique, et notamment les articles L.311-1, L.313-1, L.313-3 et L.332-14,

Considérant le tableau des emplois,

Suite à un débat contradictoire, l'assemblée décide :

- D'ADOPTER la proposition de Monsieur Jean-Claude DOUGNAC, Vice-Président chargé de finances et des Ressources Humaines ;
- DE MODIFIER ainsi le tableau des emplois ;
- D'INSCRIRE au budget les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés.

Envoyé en préfecture le 25/01/2023

Reçu en préfecture le 25/01/2023

Publié le



ID : 031-200073146-20230119-D2023\_01\_12-DE

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président,  
François ARCANGELI

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-Préfecture le :  
Et publié ou notifié le :

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Envoyé en préfecture le 25/01/2023

Reçu en préfecture le 25/01/2023

Publié le



ID : 031-200073146-20230119-D2023\_01\_12-DE

DÉPARTEMENT DE  
LA HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Du Conseil communautaire de la Communauté de  
communes Cagire Garonne Salat  
15, Avenue du Comminges  
31260 Mane

Deliberation  
n°2023-01-14

Nombre			Séance du : 19 janvier 2023
de membres en exercice	de membres présents	de suffrages exprimés	
70	43 + 10 procurations	Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0	Objet : Ressources humaines : modification des quotités horaires d'agents sociaux

**Titulaires présents :**

François ARCANGELI (Arbas), Michelle ROUX (Arguenos), Patrick BARES (Aspet), Arlette BALLESTER (Auzas), Jean-Luc PICARD (Beauchalot), Joël MASSIE (Beauchalot), Raymond JOUBE (Belbèze-en-Comminges), Gilles FAVAREL (Cabanac-Cazaux), Martine CANAL (Castagnède), Henri RIBET (Castelbiague), Philippe GIMENEZ (Castillon-de-Saint-Martory), Christian SALVADOR (Encausse-les-Thermes), Jacques SOUMET (Escoulis), Robert MARTIN (Estadens), Jean Charles ROSELLO (Figarol), Jean-Pierre ESCAIG (Fougaron), Jeannine REY (Ganties), Dominique PONTICACCIA (Juzet-d'Izaut), Jean-Claude ROUBICHOU (Laffite-Toupière), Alain LASSERRE (Lestelle de Saint-Martory), Henri GOIZET (Mancioux), Michel MASQUERE (Mane), Marie-Christine GUALTER (Mane), Josette ARJO (Marsoulas), Jean-Claude DOUGNAC (Mazères-sur-Salat), Manuel ALCAIDE (Mazères-sur-Salat), Daniel WEISSBERG (Moncaup), Bertrand LACARRERE (Montastruc-de-Salies), Sylvie DUCHEIN (Montgaillard-de-Salies), Maryse MOURLAN (Montsaunès), Jean-Bernard PORTET (Roquefort-sur-Garonne), Martine REY (Roquefort-sur-Garonne), Raoul RASPEAU (Saint-Martory), Claudette ARJO (Saint-Martory), David GARDELLE (Saint-Martory), Gilles JUNQUET (Saleich), Jean-Pierre DUPRAT (Salies-du-Salat), Lionel ATTANE (Salies-du-Salat), Brigitte SEGARD (Soueich) et Michèle VAQUIE (Urau).

**Suppléants présents :**

Lucie SENTENAC (Chein-Dessus), Alain SOULE (His) et Annie DUZAC (Sepx).

**Absents excusés et ayant donné procuration :**

Jean-Pierre VIALATTE (Arnaud-Guilhem) a donné procuration à Raoul RASPEAU, Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUÏ (Aspet) a donné procuration à Patrick BARES, Corinne ORTET (Couret) a donné procuration à Claudette ARJO, Nathalie AUGUSTIN ROUCH (Herran) a donné procuration à Robert MARTIN, Christophe DUFFAUT (Izaut-de-l'Hôtel) a donné procuration à Gilles FAVAREL, Frédéric LAVAIL (Le Fréchet) a donné procuration à Brigitte SEGARD, Alain FURCY (Mane) a donné procuration à Marie-Christine GUALTER, Patrick CAPELLI (Milhas) a donné procuration à François ARCANGELI, Marie-Christine LLORENS (Montespan) a donné procuration à Maryse MOURLAN et Raymond NOMDEDEU (Saint-Médard) a donné procuration à Jean-Claude DOUGNAC.

**Absents excusés :**

André ESPARBES (Arbon), Gilles PARIS (Ausseing), Philippe SOUQUET (Cassagne), Joëlle GAILLARD (Cassagne), Jean-Benoît ABADIE (Cazaunous), Michel ROUCH (Chein-Dessus), Marie-Laure PELLAN-DEOUX (Encausse-les-Thermes), Jean-Pierre MARE (Francazal), Eric SAINT-MARTIN (His), Roland OUSSET (Portet d'Aspet), Chantal RIVIERE (Proupiary), Jean-Pierre BARRERE (Razecueillé), André CASTERAS (Rouède), Evelynne MARIGO (Salies-du-Salat), Franck CHEVALIER (Salies-du-Salat), Myriam SIRGAN (Salies-du-Salat), Marie-Thérèse CHAUBET (Salies-du-Salat), Sylvain JUNQUA (Sengouagnet), Marlène SAINT-BLANCAT (Sepx), René ERTLEN (Touille), David TAVASANI (Arnaud-Guilhem), Jean-Marie ROELENS (Couret), Alexandre GRACIA (Herran), Michel CAZES (Izaut de l'Hôtel), André FIDANZA (Le Fréchet), Evelynne SAINT-PAUL (Milhas), Catherine DAUNES (Montespan) et Jean-Pierre BARUTAUT (Saint-Médard).

L'an deux mille vingt-trois et dix-neuf janvier, à vingt heures trente, le légalement convoqué le douze janvier deux mille vingt-trois, s'est réuni communautaire de Mane, sous la présidence de Monsieur François ARCAN

Étaient présents la majorité des membres en exercice.

**Madame Claudette ARJO est désignée secrétaire de séance.**

Monsieur Jean-Claude DOUGNAC, vice-président chargé des Finances et des Ressources Humaines rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Compte tenu du nombre d'heures complémentaires rémunérées, au Service d'Aide et Accompagnement à Domicile (SAAD), Monsieur Jean Pierre DUPRAT, vice-président en charge des services à la personne, propose de modifier le tableau des effectifs du service pour être plus en adéquation avec la réalité de l'activité et limiter les heures complémentaires rémunérées.

Monsieur Jean-Pierre DUPRAT, vice-président chargé des Finances et des Ressources Humaines propose à l'assemblée :

Postes à créer			
Grade	Catégorie hiérarchique	Nombre heures	Nombre de postes
Agent social	C	20	3
Agent social	C	30	1
Agent social	C	32	2
Agent social principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	35	2
Agent social principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	30	2
Agent social principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	32	2

Monsieur DOUGNAC précise que les suppressions des postes devenus vacants après les nominations sur ces nouveaux postes seront soumises au Comité Social Territorial.

Monsieur le Président est chargé de nommer les agents affectés à ces postes.

Vu le code général de la fonction publique,  
Considérant le tableau des emplois,

Suite à un débat contradictoire, l'assemblée décide :

- D'ADOPTER la proposition de Messieurs DOUGNAC et DUPRAT, Vice-Présidents ;
- DE MODIFIER ainsi le tableau des emplois ;
- D'INSCRIRE au budget les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président,  
François ARCANGELI

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-Préfecture le :  
Et publié ou notifié le :

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

DÉPARTEMENT DE  
LA HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Du Conseil communautaire de la Communauté de  
communes Cagire Garonne Salat  
15, Avenue du Comminges  
31260 Mane

Deliberation  
n°2023-01-15

Nombre			Séance du : 19 janvier 2023
de membres en exercice	de membres présents	de suffrages exprimés	
70	43 + 10 procurations	Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0	Objet :  Ressources humaines : modification de la durée hebdomadaire de travail d'un agent administratif au SAAD

**Titulaires présents :**

François ARCANGELI (Arbas), Michelle ROUX (Arguenos), Patrick BARES (Aspet), Arlette BALLESTER (Auzas), Jean-Luc PICARD (Beauchalot), Joël MASSIE (Beauchalot), Raymond JOUBE (Belbèze-en-Comminges), Gilles FAVAREL (Cabanac-Cazaux), Martine CANAL (Castagnède), Henri RIBET (Castelbiague), Philippe GIMENEZ (Castillon-de-Saint-Martory), Christian SALVADOR (Encausse-les-Thermes), Jacques SOUMET (Escoulis), Robert MARTIN (Estadens), Jean Charles ROSELLO (Figarol), Jean-Pierre ESCAIG (Fougaron), Jeannine REY (Ganties), Dominique PONTICACCIA (Juzet-d'Izaut), Jean-Claude ROUBICHOU (Laffite-Toupière), Alain LASSERRE (Lestelle de Saint-Martory), Henri GOIZET (Mancioux), Michel MASQUERE (Mane), Marie-Christine GUALTER (Mane), Josette ARJO (Marsoulas), Jean-Claude DOUGNAC (Mazères-sur-Salat), Manuel ALCAIDE (Mazères-sur-Salat), Daniel WEISSBERG (Moncaup), Bertrand LACARRERE (Montastruc-de-Salies), Sylvie DUCHEIN (Montgaillard-de-Salies), Maryse MOURLAN (Montsaunès), Jean-Bernard PORTET (Roquefort-sur-Garonne), Martine REY (Roquefort-sur-Garonne), Raoul RASPEAU (Saint-Martory), Claudette ARJO (Saint-Martory), David GARDELLE (Saint-Martory), Gilles JUNQUET (Saleich), Jean-Pierre DUPRAT (Salies-du-Salat), Lionel ATTANE (Salies-du-Salat), Brigitte SEGARD (Soueich) et Michèle VAQUIE (Urau).

**Suppléants présents :**

Lucie SENTENAC (Chein-Dessus), Alain SOULE (His) et Annie DUZAC (Sepx).

**Absents excusés et ayant donné procuration :**

Jean-Pierre VIALATTE (Arnaud-Guilhem) a donné procuration à Raoul RASPEAU, Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUÏ (Aspet) a donné procuration à Patrick BARES, Corinne ORTET (Courret) a donné procuration à Claudette ARJO, Nathalie AUGUSTIN ROUCH (Herran) a donné procuration à Robert MARTIN, Christophe DUFFAUT (Izaut-de-l'Hôtel) a donné procuration à Gilles FAVAREL, Frédéric LAVAIL (Le Fréchet) a donné procuration à Brigitte SEGARD, Alain FURCY (Mane) a donné procuration à Marie-Christine GUALTER, Patrick CAPELLI (Milhas) a donné procuration à François ARCANGELI, Marie-Christine LLORENS (Montespan) a donné procuration à Maryse MOURLAN et Raymond NOMDEDEU (Saint-Médard) a donné procuration à Jean-Claude DOUGNAC.

**Absents excusés :**

André ESPARBES (Arbon), Gilles PARIS (Ausseing), Philippe SOUQUET (Cassagne), Joëlle GAILLARD (Cassagne), Jean-Benoît ABADIE (Cazaunous), Michel ROUCH (Chein-Dessus), Marie-Laure PELLAN-DEOUX (Encausse-les-Thermes), Jean-Pierre MARE (Francazal), Eric SAINT-MARTIN (His), Roland OUSSET (Portet d'Aspet), Chantal RIVIERE (Proupiary), Jean-Pierre BARRERE (Razecueillé), André CASTERAS (Rouède), Evelyne MARIGO (Salies-du-Salat), Franck CHEVALIER (Salies-du-Salat), Myriam SIRGAN (Salies-du-Salat), Marie-Thérèse CHAUBET (Salies-du-Salat), Sylvain JUNQUA (Sengouagnet), Marlène SAINT-BLANCAT (Sepx), René ERTLEN (Touille), David TAVASANI (Arnaud-Guilhem), Jean-Marie ROELENS (Courret), Alexandre GRACIA (Herran), Michel CAZES (Izaut de l'Hôtel), André FIDANZA (Le Fréchet), Evelyne SAINT-PAUL (Milhas), Catherine DAUNES (Montespan) et Jean-Pierre BARUTAUT (Saint-Médard).

L'an deux mille vingt-trois et dix-neuf janvier, à vingt heures trente, le légalement convoqué le douze janvier deux mille vingt-trois, s'est réuni à la salle du conseil communautaire de Mane, sous la présidence de Monsieur François ARCANDE.

Étaient présents la majorité des membres en exercice.

**Madame Claudette ARJO est désignée secrétaire de séance.**

Monsieur Jean-Claude DOUGNAC, vice-président chargé des Finances et des Ressources Humaines rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Vu la délibération 2022-06-12 en date du 23 juin 2022 créant l'emploi d'adjoint administratif à durée hebdomadaire de 32 heures, pour le service SAAD.

Compte tenu de la charge de travail des référentes de secteur du Service d'Aide et Accompagnement à Domicile (SAAD), il convient de modifier la durée hebdomadaire d'un poste d'adjoint administratif.

Monsieur Jean-Claude DOUGNAC, vice-président chargé des Finances et des Ressources Humaines propose à l'assemblée de porter, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2023, de 32 heures hebdomadaires à 35 heures hebdomadaires, la durée hebdomadaire de travail du poste d'adjoint administratif, référente de secteur SAAD.

Vu le code général de la fonction publique

Considérant le tableau des emplois,

Suite à un débat contradictoire, l'assemblée décide :

- D'ADOPTER la proposition de Monsieur Jean-Claude DOUGNAC, Vice-Président chargé de finances et des Ressources Humaines ;
- DE MODIFIER ainsi le tableau des emplois ;
- D'INSCRIRE au budget les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président,  
François ARCANGELI

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-Préfecture le :  
Et publié ou notifié le :

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

DÉPARTEMENT DE  
LA HAUTE-GARONNE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISEDu Conseil communautaire de la Communauté de  
communes Cagire Garonne Salat  
15, Avenue du Comminges  
31260 ManeDélibération  
n°2023-01-16

Nombre			Séance du : 19 janvier 2023
de membres en exercice	de membres présents	de suffrages exprimés	
70	43 + 10 procurations	Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0	Objet : ZA du Cap d'Arbon : vente de terrains à la société CIMAJ

**Titulaires présents :**

François ARCANGELI (Arbas), Michelle ROUX (Arguenos), Patrick BARES (Aspet), Arlette BALLESTER (Auzas), Jean-Luc PICARD (Beauchalot), Joël MASSIE (Beauchalot), Raymond JOUBE (Belbèze-en-Comminges), Gilles FAVAREL (Cabanac-Cazaux), Martine CANAL (Castagnède), Henri RIBET (Castelbiague), Philippe GIMENEZ (Castillon-de-Saint-Martory), Christian SALVADOR (Encausse-les-Thermes), Jacques SOUMET (Escoulis), Robert MARTIN (Estadens), Jean Charles ROSELLO (Figarol), Jean-Pierre ESCAIG (Fougaron), Jeannine REY (Ganties), Dominique PONTICACCIA (Juzet-d'Izaut), Jean-Claude ROUBICHOU (Laffite-Toupière), Alain LASSERRE (Lestelle de Saint-Martory), Henri GOIZET (Mancioux), Michel MASQUERE (Mane), Marie-Christine GUALTER (Mane), Josette ARJO (Marsoulas), Jean-Claude DOUGNAC (Mazères-sur-Salat), Manuel ALCAIDE (Mazères-sur-Salat), Daniel WEISSBERG (Moncaup), Bertrand LACARRERE (Montastruc-de-Salies), Sylvie DUCHEIN (Montgaillard-de-Salies), Maryse MOURLAN (Montsaunès), Jean-Bernard PORTET (Roquefort-sur-Garonne), Martine REY (Roquefort-sur-Garonne), Raoul RASPEAU (Saint-Martory), Claudette ARJO (Saint-Martory), David GARDELLE (Saint-Martory), Gilles JUNQUET (Saleich), Jean-Pierre DUPRAT (Salies-du-Salat), Lionel ATTANE (Salies-du-Salat), Brigitte SEGARD (Soueich) et Michèle VAQUIE (Urau).

**Suppléants présents :**

Lucie SENTENAC (Chein-Dessus), Alain SOULE (His) et Annie DUZAC (Sepx).

**Absents excusés et ayant donné procuration :**

Jean-Pierre VIALATTE (Arnaud-Guilhem) a donné procuration à Raoul RASPEAU, Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUÏ (Aspet) a donné procuration à Patrick BARES, Corinne ORTET (Couret) a donné procuration à Claudette ARJO, Nathalie AUGUSTIN ROUCH (Herran) a donné procuration à Robert MARTIN, Christophe DUFFAUT (Izaut-de-l'Hôtel) a donné procuration à Gilles FAVAREL, Frédéric LAVAIL (Le Fréchet) a donné procuration à Brigitte SEGARD, Alain FURCY (Mane) a donné procuration à Marie-Christine GUALTER, Patrick CAPELLI (Milhas) a donné procuration à François ARCANGELI, Marie-Christine LLORENS (Montespan) a donné procuration à Maryse MOURLAN et Raymond NOMDEDEU (Saint-Médard) a donné procuration à Jean-Claude DOUGNAC.

**Absents excusés :**

André ESPARBES (Arbon), Gilles PARIS (Ausseing), Philippe SOUQUET (Cassagne), Joëlle GAILLARD (Cassagne), Jean-Benoît ABADIE (Cazaunous), Michel ROUCH (Chein-Dessus), Marie-Laure PELLAN-DEOUX (Encausse-les-Thermes), Jean-Pierre MARE (Francazal), Eric SAINT-MARTIN (His), Roland OUSSET (Portet d'Aspet), Chantal RIVIERE (Proupiary), Jean-Pierre BARRERE (Razecueillé), André CASTERAS (Rouède), Evelyne MARIGO (Salies-du-Salat), Franck CHEVALIER (Salies-du-Salat), Myriam SIRGAN (Salies-du-Salat), Marie-Thérèse CHAUBET (Salies-du-Salat), Sylvain JUNQUA (Sengouagnet), Marlène SAINT-BLANCAT (Sepx), René ERTLEN (Touille), David TAVASANI (Arnaud-Guilhem), Jean-Marie ROELENS (Couret), Alexandre GRACIA (Herran), Michel CAZES (Izaut de l'Hôtel), André FIDANZA (Le Fréchet), Evelyne SAINT-PAUL (Milhas), Catherine DAUNES (Montespan) et Jean-Pierre BARUTAUT (Saint-Médard).

L'an deux mille vingt-trois et dix-neuf janvier, à vingt heures trente, le légalement convoqué le douze janvier deux mille vingt-trois, s'est réuni communautaire de Mane, sous la présidence de Monsieur François ARCA

Étaient présents la majorité des membres en exercice.

**Madame Claudette ARJO est désignée secrétaire de séance.**

Madame Maryse MOURLAN, vice-présidente en charge du développement économique, fait part du souhait de la société toulousaine CIMAJ, spécialisée dans l'énergie du bois et qui produit les briquettes de bois densifié « Bricafeu », de s'installer sur la ZA du Cap d'Arbon.

M. CLEMENT, représentant la SARL Darf Compagny, a fait connaître le retrait de son projet sur les parcelles cadastrées ZI n°215 et ZI n°216, pour la vente desquelles il avait obtenu un accord du conseil communautaire en date du 19 mai 2022.

Ces deux parcelles, d'une superficie totale de 12 025 m<sup>2</sup>, convenant au projet de la société CIMAJ, il est proposé de leur vendre le terrain dans les mêmes conditions financières, soit 8,50 € HT/m<sup>2</sup>.

Suite à un débat contradictoire, l'assemblée décide :

- D'ANNULER la délibération n°2022-05-07 autorisant la vente à la SARL Darf Compagny des parcelles n°215 et n°216 au sein de la ZA du Cap d'Arbon à Estadens
- D'AUTORISER la vente de ces parcelles n°215 et n°216 d'une surface indicative de 12 025 m<sup>2</sup> à la société CIMAJ
- DE PRECISER qu'un autre acquéreur peut se substituer à la société CIMAJ avec l'accord de cette dernière
- DE PRECISER que la surface exacte sera déterminée à l'issue du bornage contradictoire
- DE DESIGNER Maître JAUREGUIBERRY, notaire à Aspet, pour établir la promesse de vente et l'acte authentique
- D'AUTORISER le Président à signer les documents permettant de conclure la vente

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président,  
François ARCANGELI

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-Préfecture le :  
Et publié ou notifié le :

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

DÉPARTEMENT DE  
LA HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Du Conseil communautaire de la Communauté de  
communes Cagire Garonne Salat  
15, Avenue du Comminges  
31260 Mane

Deliberation  
n°2023-01-17

Nombre			Séance du : 19 janvier 2023
de membres en exercice	de membres présents	de suffrages exprimés	
70	43 + 10 procurations	Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0	Objet :  ZA de Géléa : vente de terrain à la société SOVAMEP

**Titulaires présents :**

François ARCANGELI (Arbas), Michelle ROUX (Arguenos), Patrick BARES (Aspet), Arlette BALLESTER (Auzas), Jean-Luc PICARD (Beauchalot), Joël MASSIE (Beauchalot), Raymond JOUBE (Belbèze-en-Comminges), Gilles FAVAREL (Cabanac-Cazaux), Martine CANAL (Castagnède), Henri RIBET (Castelbiague), Philippe GIMENEZ (Castillon-de-Saint-Martory), Christian SALVADOR (Encausse-les-Thermes), Jacques SOUMET (Escoulis), Robert MARTIN (Estadens), Jean Charles ROSELLO (Figarol), Jean-Pierre ESCAIG (Fougaron), Jeannine REY (Ganties), Dominique PONTICACCIA (Juzet-d'Izaut), Jean-Claude ROUBICHOU (Laffite-Toupière), Alain LASSERRE (Lestelle de Saint-Martory), Henri GOIZET (Mancioux), Michel MASQUERE (Mane), Marie-Christine GUALTER (Mane), Josette ARJO (Marsoulas), Jean-Claude DOUGNAC (Mazères-sur-Salat), Manuel ALCAIDE (Mazères-sur-Salat), Daniel WEISSBERG (Moncaup), Bertrand LACARRERE (Montastruc-de-Salies), Sylvie DUCHEIN (Montgaillard-de-Salies), Maryse MOURLAN (Montsaunès), Jean-Bernard PORTET (Roquefort-sur-Garonne), Martine REY (Roquefort-sur-Garonne), Raoul RASPEAU (Saint-Martory), Claudette ARJO (Saint-Martory), David GARDELLE (Saint-Martory), Gilles JUNQUET (Saleich), Jean-Pierre DUPRAT (Salies-du-Salat), Lionel ATTANE (Salies-du-Salat), Brigitte SEGARD (Soueich) et Michèle VAQUIE (Urau).

**Suppléants présents :**

Lucie SENTENAC (Chein-Dessus), Alain SOULE (His) et Annie DUZAC (Sepx).

**Absents excusés et ayant donné procuration :**

Jean-Pierre VIALATTE (Arnaud-Guilhem) a donné procuration à Raoul RASPEAU, Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUÏ (Aspet) a donné procuration à Patrick BARES, Corinne ORTET (Couret) a donné procuration à Claudette ARJO, Nathalie AUGUSTIN ROUCH (Herran) a donné procuration à Robert MARTIN, Christophe DUFFAUT (Izaut-de-l'Hôtel) a donné procuration à Gilles FAVAREL, Frédéric LAVAIL (Le Fréchet) a donné procuration à Brigitte SEGARD, Alain FURCY (Mane) a donné procuration à Marie-Christine GUALTER, Patrick CAPELLI (Milhas) a donné procuration à François ARCANGELI, Marie-Christine LLORENS (Montespan) a donné procuration à Maryse MOURLAN et Raymond NOMDEDEU (Saint-Médard) a donné procuration à Jean-Claude DOUGNAC.

**Absents excusés :**

André ESPARBES (Arbon), Gilles PARIS (Ausseing), Philippe SOUQUET (Cassagne), Joëlle GAILLARD (Cassagne), Jean-Benoît ABADIE (Cazaunous), Michel ROUCH (Chein-Dessus), Marie-Laure PELLAN-DEOUX (Encausse-les-Thermes), Jean-Pierre MARE (Francazal), Eric SAINT-MARTIN (His), Roland OUSSET (Portet d'Aspet), Chantal RIVIERE (Proupiary), Jean-Pierre BARRERE (Razecueillé), André CASTERAS (Rouède), Evelyne MARIGO (Salies-du-Salat), Franck CHEVALIER (Salies-du-Salat), Myriam SIRGAN (Salies-du-Salat), Marie-Thérèse CHAUBET (Salies-du-Salat), Sylvain JUNQUA (Sengouagnet), Marlène SAINT-BLANCAT (Sepx), René ERTLEN (Touille), David TAVASANI (Arnaud-Guilhem), Jean-Marie ROELENS (Couret), Alexandre GRACIA (Herran), Michel CAZES (Izaut de l'Hôtel), André FIDANZA (Le Fréchet), Evelyne SAINT-PAUL (Milhas), Catherine DAUNES (Montespan) et Jean-Pierre BARUTAUT (Saint-Médard).

L'an deux mille vingt-trois et dix-neuf janvier, à vingt heures trente, le légalement convoqué le douze janvier deux mille vingt-trois, s'est réuni communautaire de Mane, sous la présidence de Monsieur François ARCAN

Étaient présents la majorité des membres en exercice.

**Madame Claudette ARJO est désignée secrétaire de séance.**

Madame Maryse MOURLAN, vice-présidente en charge du développement économique, fait part du souhait de la société SOVAMEP, basée à Muret, de s'installer sur la ZA de Gélée.

Cette entreprise est spécialisée dans la collecte et le traitement des métaux ferreux et non ferreux et les métaux précieux. Elle envisage de créer un « comptoir des métaux » permettant aux artisans et aux particuliers de vendre leurs métaux, avec une perspective de 3 600 tonnes/an.

La société MAZAUD, qui était preneuse du lot n°9, a fait part du retrait de son projet et la société SOVAMEP est intéressée par ce lot d'une superficie de 4 548 m<sup>2</sup>.

Suite à un débat contradictoire, l'assemblée décide :

- D'ANNULER les délibérations n°2021-05-15 et n°2022-01-04 autorisant la vente à la société MAZAUD du lot n°9 au sein de la ZA de Gélée à Montsaunès
- D'AUTORISER la vente du lot n°9 d'une surface indicative de 4 548 m<sup>2</sup> à la société SOVAMEP
- DE PRECISER qu'un autre acquéreur peut se substituer à la société SOVAMEP avec l'accord de cette dernière
- DE PRECISER que la surface exacte sera déterminée à l'issue du bornage contradictoire
- DE DESIGNER Maître FIS, notaire à Salies, pour établir la promesse de vente et l'acte authentique
- D'AUTORISER le Président à signer les documents permettant de conclure la vente

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président,  
François ARCANGELI

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-Préfecture le :  
Et publié ou notifié le :

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

DÉPARTEMENT DE  
LA HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Du Conseil communautaire de la Communauté de  
communes Cagire Garonne Salat  
15, Avenue du Comminges  
31260 Mane

Délibération  
n°2023-01-18

Nombre			Séance du : 19 janvier 2023
de membres en exercice	de membres présents	de suffrages exprimés	
70	43 + 10 procurations	Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0	Objet :  Transport à la demande – Avenant à la convention avec la Région

**Titulaires présents :**

François ARCANGELI (Arbas), Michelle ROUX (Arguenos), Patrick BARES (Aspet), Arlette BALLESTER (Auzas), Jean-Luc PICARD (Beauchalot), Joël MASSIE (Beauchalot), Raymond JOUBE (Belbèze-en-Comminges), Gilles FAVAREL (Cabanac-Cazaux), Martine CANAL (Castagnède), Henri RIBET (Castelbiague), Philippe GIMENEZ (Castillon-de-Saint-Martory), Christian SALVADOR (Encausse-les-Thermes), Jacques SOUMET (Escoulis), Robert MARTIN (Estadens), Jean Charles ROSELLO (Figarol), Jean-Pierre ESCAIG (Fougaron), Jeannine REY (Ganties), Dominique PONTICACCIA (Juzet-d'Izaut), Jean-Claude ROUBICHOU (Laffite-Toupière), Alain LASSERRE (Lestelle de Saint-Martory), Henri GOIZET (Mancioux), Michel MASQUERE (Mane), Marie-Christine GUALTER (Mane), Josette ARJO (Marsoulas), Jean-Claude DOUGNAC (Mazères-sur-Salat), Manuel ALCAIDE (Mazères-sur-Salat), Daniel WEISSBERG (Moncaup), Bertrand LACARRERE (Montastruc-de-Salies), Sylvie DUCHEIN (Montgaillard-de-Salies), Maryse MOURLAN (Montsaunès), Jean-Bernard PORTET (Roquefort-sur-Garonne), Martine REY (Roquefort-sur-Garonne), Raoul RASPEAU (Saint-Martory), Claudette ARJO (Saint-Martory), David GARDELLE (Saint-Martory), Gilles JUNQUET (Saleich), Jean-Pierre DUPRAT (Salies-du-Salat), Lionel ATTANE (Salies-du-Salat), Brigitte SEGARD (Soueich) et Michèle VAQUIE (Urau).

**Suppléants présents :**

Lucie SENTENAC (Chein-Dessus), Alain SOULE (His) et Annie DUZAC (Sepx).

**Absents excusés et ayant donné procuration :**

Jean-Pierre VIALATTE (Arnaud-Guilhem) a donné procuration à Raoul RASPEAU, Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUÏ (Aspet) a donné procuration à Patrick BARES, Corinne ORTET (Couret) a donné procuration à Claudette ARJO, Nathalie AUGUSTIN ROUCH (Herran) a donné procuration à Robert MARTIN, Christophe DUFFAUT (Izaut-de-l'Hôtel) a donné procuration à Gilles FAVAREL, Frédéric LAVAIL (Le Fréchet) a donné procuration à Brigitte SEGARD, Alain FURCY (Mane) a donné procuration à Marie-Christine GUALTER, Patrick CAPELLI (Milhas) a donné procuration à François ARCANGELI, Marie-Christine LLORENS (Montespan) a donné procuration à Maryse MOURLAN et Raymond NOMDEDEU (Saint-Médard) a donné procuration à Jean-Claude DOUGNAC.

**Absents excusés :**

André ESPARBES (Arbon), Gilles PARIS (Ausseing), Philippe SOUQUET (Cassagne), Joëlle GAILLARD (Cassagne), Jean-Benoît ABADIE (Cazaunous), Michel ROUCH (Chein-Dessus), Marie-Laure PELLAN-DEOUX (Encausse-les-Thermes), Jean-Pierre MARE (Francazal), Eric SAINT-MARTIN (His), Roland OUSSET (Portet d'Aspet), Chantal RIVIERE (Proupiary), Jean-Pierre BARRERE (Razecueillé), André CASTERAS (Rouède), Evelyne MARIGO (Salies-du-Salat), Franck CHEVALIER (Salies-du-Salat), Myriam SIRGAN (Salies-du-Salat), Marie-Thérèse CHAUBET (Salies-du-Salat), Sylvain JUNQUA (Sengouagnet), Marlène SAINT-BLANCAT (Sepx), René ERTLEN (Touille), David TAVASANI (Arnaud-Guilhem), Jean-Marie ROELENS (Couret), Alexandre GRACIA (Herran), Michel CAZES (Izaut de l'Hôtel), André FIDANZA (Le Fréchet), Evelyne SAINT-PAUL (Milhas), Catherine DAUNES (Montespan) et Jean-Pierre BARUTAUT (Saint-Médard).



L'an deux mille vingt-trois et dix-neuf janvier, à vingt heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué le douze janvier deux mille vingt-trois, s'est réuni à la salle du conseil communautaire de Mane, sous la présidence de Monsieur François ARCAN

Étaient présents la majorité des membres en exercice.

**Madame Claudette ARJO est désignée secrétaire de séance.**

Madame Claudette ARJO, vice-présidente en charge du cadre de vie, rappelle les changements de l'organisation du transport à la demande, tels qu'ils ont été présentés en conseil communautaire le 15 décembre 2022.

Cette nouvelle organisation est opérationnelle depuis début janvier 2023 et il est nécessaire de formaliser un avenant à la convention de délégation de compétence avec la Région qui avait été signée fin 2019.

Cet avenant permet de mettre à jour le budget prévisionnel au regard des nouveaux circuits et le contenu de la délégation de compétence. La Région participe à la couverture du déficit d'exploitation à hauteur de 70%. Pour 2023, la contribution régionale prévisionnelle est de 67 527 €.

Suite à un débat contradictoire, l'assemblée décide :

- D'APPROUVER le projet d'avenant à la convention avec la Région tel que présenté en annexe
- D'AUTORISER le Président à signer ledit avenant

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président,  
François ARCANGELI

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-Préfecture le :  
Et publié ou notifié le :

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*



## **AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE DELEGATION DE COMPETENCE D'ORGANISATION DE SERVICES DE TRANSPORT A LA DEMANDE**

**ENTRE**

**LA REGION OCCITANIE ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
CAGIRE GARONNE SALAT**

Vu :

- ✓ La loi n°82-1153 du 30 décembre 1982 d'orientation des transports intérieurs (LOTI) ;
- ✓ La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) ;
- ✓ La loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités ;
- ✓ Le Code général des collectivités territoriales ;
- ✓ Le Code des transports ;
- ✓ Le décret n°85-891 du 16 août 1985 relatif aux transports urbains de personnes et aux transports routiers non urbains de personnes ;
- ✓ Le décret n°85-1509 du 31 décembre 1985 relatif au service public à la demande de transport routier de personnes ;
- ✓ La circulaire d'application n°86-20 du 14 février 1986 ;
- ✓ L'article L.1111-8 du CGCT sur la délégation de compétences ;
- ✓ La délibération de la Commission Permanente de la Région Occitanie n° CP/2019-JUILL/10.27 en date du 19 juillet 2019 approuvant les modalités de la délégation de compétence de la Région Occitanie en faveur du transport à la demande ;
- ✓ La convention de délégation de compétence pour l'organisation du transport à la demande entre la Région et la Communauté de Communes Cagire Garonne Salat, signée en date du 19 décembre 2019 ;
- ✓ La délibération du Conseil Communautaire en date du .....2022 ;
- ✓ La délibération de la Commission Permanente de la Région Occitanie n° CP/2023-..... en date du 9 février 2023 ;

**ENTRE LES SOUSSIGNES :**

**La Région Occitanie**, représentée par **Madame Carole DELGA**, Présidente du Conseil Régional, désignée ci-après par "La Région",

**D'une part,**

Et la **Communauté de Communes Cagire Garonne Salat** représentée par **Monsieur François ARCANGELI** agissant en qualité de Président, et désignée ci-après par "l'organisateur secondaire",

**D'autre part,**

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Il est exposé préalablement :

Par la délibération du 12 décembre 2019, le Conseil communautaire Cagire Garonne Salat a accepté la délégation de compétence par la Région Occitanie pour l'organisation de services de transport à la demande.

La Communauté de Communes a souhaité faire évoluer les services de transport à la demande selon les dispositions suivantes :

- des circuits supplémentaires de transport à la demande ont été ajoutés par l'AO2 afin d'adapter le transport à la demande aux besoins des usagers et aux nouveaux services proposés sur le territoire notamment les marchés, la desserte des maisons de service public et l'accessibilité aux professionnels de santé.
- des services de rabattement vers la gare de Boussens ont été créés par l'AO2 afin de permettre aux habitants de ce territoire une meilleure accessibilité à la métropole toulousaine.

Conformément à l'article 3 de la convention, après étude et validation par les services de la Région Occitanie, la Communauté de Communes a été autorisée à compléter son offre de service de transport à la demande sur son territoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

## OBJET DE L'AVENANT

**Article 1**

Le présent avenant a pour objet de mettre à jour :

- le budget prévisionnel (article 15 de la convention) jusqu'au terme du contrat ;
- l'annexe 1 de la Convention de délégation relative à la consistance du service ;
- l'annexe 2 de la Convention de délégation relative à la tarification ;
- l'annexe 3 de la Convention de délégation relative au règlement d'exploitation du service de transport à la demande.

Les dispositions initiales de la convention de délégation de compétence qui ne font pas l'objet de mise à jour par cet avenant restent applicables.

**Article 2**

Suite aux évolutions des services de transport à la demande, le budget prévisionnel figurant à l'article 15 de la convention de délégation a été modifié comme suit.

**Budget prévisionnel**

La Région participe à la couverture du déficit d'exploitation par attribution d'une dotation selon une programmation établie sur l'ensemble de la durée de la convention.

Année	2023
Contribution régionale prévisionnelle	67 527 €

Afin de prendre en compte l'augmentation des frais d'exploitation (carburants, pneumatiques, salaires, etc.), le montant prévisionnel de la contribution progresse après intégration des nouveaux coûts de **5 % / an**.

### **Article 3**

L'annexe 1 « CONSISTANCES ET CARACTERISTIQUES DU SERVICES » de la convention de délégation de compétence est complétée comme suit, et cette partie se substitue à celle de l'annexe 1 de la Convention.

#### **Description du service : fonctionnement, secteur géographique et amplitude horaire**

La Communauté de Communes Cagire Garonne Salat met en place un service de transport à la demande sur son territoire.

#### **Communes desservies : 57 communes**

- 1. ARBAS
- 2. ARBON
- 3. ARGUENOS
- 4. ARNAUD-GUILHEM
- 5. ASPET
- 6. AUSSEING
- 7. AUZAS
- 8. BEAUCHALOT
- 9. BELBEZE-EN-COMMINGES
- 10. CABANAC-CAZAUX
- 11. CASSAGNE
- 12. CASTAGNEDE
- 13. CASTELBIAGUE
- 14. CASTILLON-DE-SAINT-MARTORY
- 15. CAZAUNOUS
- 16. CHEIN-DESSUS
- 17. COURET
- 18. ENCAUSSE-LES-THERMES
- 19. ESCOULIS
- 20. ESTADENS
- 21. FIGAROL
- 22. FOUGARON
- 23. FRANCAZAL
- 24. GANTIES
- 25. HERRAN
- 26. HIS
- 27. IZAUT-DE-L'HÔTEL
- 28. JUZET-D'IZAUT
- 29. LAFFITE-TOUPIERE
- 30. LE FRECHET
- 31. LESTELLE-DE-SAINT-MARTORY
- 32. MANCIOUX
- 33. MANE
- 34. MARSOULAS
- 35. MAZERES-SUR-SALAT
- 36. MILHAS
- 37. MONCAUP
- 38. MONTASTRUC-DE-SALIES
- 39. MONTESPAN
- 40. MONTGAILLARD-DE-SALIES
- 41. MONSAUNES
- 42. PORTET D'ASPET
- 43. PROUPIARY
- 44. RAZECUEILLE

- 45. ROQUEFORT-SUR-GARONNE
- 46. ROUEDE
- 47. SAINT-MARTORY
- 48. SAINT-MEDARD
- 49. SALEICH
- 50. SALIES-DU-SALAT
- 51. SENGOUAGNET
- 52. SEPX
- 53. SOUEICH
- 54. TOUILLE
- 55. URAU
- 56. Ger de Boutx (Commune de Boutx) Hors territoire CCCGS
- 57. Couledoux (Commune de Boutx) Hors territoire CCCGS
- 

### Destinations, horaires et jours de fonctionnement

Secteur de départ	Destination	Jour de fonctionnement	Horaires
<b><u>Secteur Garonne</u></b>	Maison départementale de proximité de Saint-Martory.	Lundi	9h30 – 12h40
	Maison de santé de Saint-Martory.	Lundi	9h35 – 12h35
	Maison médicale de Salies-du-Salat.	Lundi	9h45 – 12h25
	Marché de Salies-du-Salat Place Compans.	Lundi	9h50 – 12h20
	France Services à Mane.	Lundi	10h00 – 12h10
<b><u>Secteur Salat</u></b>	France Services à Mane.	Lundi	9h30 – 12h25
	Marché de Salies-du-Salat Place Compans.	Lundi	9h40 – 12h20
	Maison médicale de Salies-du-Salat.	Lundi	9h50 – 12h15
	Maison de santé de Saint-Martory.	Lundi	10h00 – 12h05
	Maison départementale de proximité de Saint-Martory.	Lundi	10h05 – 12h00
<b><u>Secteur Cagire</u></b>	France Services à Mane.	2 <sup>ème</sup> et 4 <sup>ème</sup> lundi du mois	9h25 – 12h25
	Marché de Salies-du-Salat Place Compans.	2 <sup>ème</sup> et 4 <sup>ème</sup> lundi du mois	9h35 – 12h15
<b><u>Secteur Cagire</u></b>	Marché d'Aspet Place Ruau.	Mercredi	9h30 – 12h15
	Centre de santé d'Aspet.	Mercredi	9h35 – 12h20
<b><u>Secteur Salat</u></b>	Salies-du-Salat Place Compans.	Jeudi *	8h45 – 12h50 15h05 – 18h10
	Maison médicale Salies-du-Salat.	Jeudi *	8h50 – 12h30 15h00 – 17h25
	France Services à Mane.	Jeudi *	9h00 – 12h25 14h50 – 17h15
<b><u>Secteur Garonne</u></b>	Saint-Martory Place Nationale.	Jeudi <i>hors vacances scolaires.</i>	9h15 – 12h30 9h15 – 17h55
	Saint-Martory Maison de santé.	Jeudi <i>hors vacances scolaires.</i>	9h20 – 12h25
	Gare de Boussens.	Jeudi <i>hors vacances scolaires.</i>	9h35 – 12h40 9h35 – 17h45
	Gare de Boussens.	Jeudi	8h50 – 12h40 8h50 – 17h35

		<i>vacances scolaires.</i>	
	Saint-Martory Maison de santé.	Jeudi <i>vacances scolaires.</i>	9h00 – 12h25
	Saint-Martory Place Nationale.	Jeudi <i>vacances scolaires.</i>	9h05 – 12h30 9h05 – 17h45
<b><u>Secteur Cagire</u></b>	Centre de santé d'Aspet	Jeudi * <i>hors vacances scolaires.</i>	8h55 – 12h20 13h15 – 17h50
	Aspet Place Ruau	Jeudi * <i>hors vacances scolaires.</i>	9h00 – 12h25 13h10 – 17h55
<b><u>Secteur Cagire</u></b>	Centre de santé d'Aspet	Jeudi * <i>vacances scolaires.</i>	8h55 – 12h20 13h15 – 16h15
	Aspet Place Ruau	Jeudi * <i>vacances scolaires.</i>	9h00 – 12h25 13h10 – 16h20
<b><u>Secteur Garonne</u></b>	Maison de santé de Saint-Martory	Vendredi	9h55 – 11h50
	Marché de Saint-Martory Place Nationale	Vendredi	10h00 – 11h45
<b><u>Secteur Cagire</u></b>	Marché d'Aspet Place Ruau	2 <sup>ème</sup> samedi du mois	9h30 – 12h15

\*Possibilité d'arriver au lieu de destination le matin et d'en repartir en fin d'après-midi.

### **Modalités de réservation**

Provenance	Destination	Nom de l'organisateur	N° de téléphone
Secteur Garonne	<b><u>Lundi</u></b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Maison départementale de proximité de Saint-Martory,</li> <li>▪ Maison de santé de Saint-Martory ;</li> <li>▪ Maison médicale de Salies-du-Salat ;</li> <li>▪ Marché de Salies-du-Salat ;</li> <li>▪ France Services Mane.</li> </ul>	Transports ORTET	05 61 90 84.04
Secteur Salat	<b><u>Lundi</u></b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ France Services Mane ;</li> <li>▪ Marché de Salies-du-Salat ;</li> <li>▪ Maison médicale de Salies-du-Salat ;</li> <li>▪ Maison de santé de Saint-Martory ;</li> <li>▪ Maison départementale de proximité de Saint-Martory.</li> </ul>	Transports ORTET	05 61 90 84.04

Secteur Cagire	<b><u>2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> lundi</u></b> ▪ France Services Mane ; ▪ Marché de Salies-du-Salat.	Transports SANS	05 61 88 43 46
Secteur Cagire	<b><u>Mercredi</u></b> ▪ Marché d'Aspet ; ▪ Centre de santé d'Aspet.	Transports SANS	05 61 88 43 46
Secteur Salat	<b><u>Jeudi</u></b> ▪ Salies-du-Salat ; ▪ Maison médicale de Salies-du-Salat ; ▪ France service Mane.	Transports ORTET	05 61 90 84.04
Secteur Garonne	<b><u>Jeudi</u></b> ▪ Saint-Martory ; ▪ Maison de santé de Saint-Martory ; ▪ Gare de Bousens.	Transports ORTET	05 61 90 84.04
Secteur Cagire	<b><u>Jeudi</u></b> ▪ Centre de santé d'Aspet ; ▪ Aspet.	Transports SANS	05 61 88 43 46
Secteur Garonne	<b><u>Vendredi</u></b> ▪ Maison de santé de Saint-Martory ; ▪ Marché de Saint-Martory.	Transports ORTET	05 61 90 84.04
Secteur Cagire	<b><u>2<sup>ème</sup> samedi</u></b> ▪ Marché d'Aspet.	Transports SANS	05 61 88 43 46

#### **Article 4**

L'annexe 2 de la convention de délégation de compétence et relative à la tarification est modifiée comme suit :

##### TARIFICATION EN VIGUEUR AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2023

Tarification régionale lIO : 2 € / trajet

L'autorité organisatrice de second rang applique un tarif préférentiel pour les jeunes de moins de 18 ans sur présentation d'une pièce d'identité. Il est de 1€ le trajet.

#### **Article 5**

L'annexe 3 « REGLEMENT D'EXPLOITATION DU SERVICE DE TRANSPORT A LA DEMANDE » de la convention de délégation de compétence est modifiée comme suit :

## **ARTICLE 2 – Définition du service**

### **2.1 Couverture géographique**

Le service « TAD » dessert l'ensemble des communes membres de la Communauté de communes Cagire Garonne Salat et deux hameaux de Boutx, à savoir : Couledoux et Ger de Boutx situés dans la vallée du territoire Aspétois.

Les déplacements peuvent s'effectuer depuis le domicile et, selon les moyens, à destination de Salles-du-Salat, Mane, Aspet et Saint-Martory en fonction du lieu de résidence de l'utilisateur.

## 2.2 Jours et horaires de fonctionnement

Le service TAD fonctionne toute l'année suivant certains jours prédéfinis entre l'AO<sup>2</sup> et la Région.

Le transporteur organise son service afin de réduire au maximum le temps de parcours des usagers. Ce temps de parcours ne devra pas dépasser 45 minutes entre l'heure de prise en charge du 1<sup>er</sup> usager et le 1<sup>er</sup> point de destination et entre l'heure de départ du dernier point de montée et l'heure de retour du dernier usager à son domicile.

Les horaires définis lors de la réservation sont soumis aux aléas de la circulation.

## ARTICLE 3 – Utilisation du service « TAD »

### 3.2 Modalités de réservation et inscription préalable

Pour accéder au service de transport, l'utilisateur doit s'inscrire préalablement auprès de l'AO<sup>2</sup> pour avoir le statut d'adhérent au service de TAD.

Pour pouvoir utiliser le service, l'utilisateur-adhérent doit en faire la demande auprès de la centrale de réservation au 05 61 90 84 04 (Transports Ortet) ou 05 61 88 43 46 (Transports SANS) en fonction du lieu de destination et de son lieu de résidence.

Les réservations peuvent être effectuées :

- Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 (sauf jours fériés).
- Au plus tôt : 15 jours avant la date du déplacement
- Au plus tard : la veille avant 17h00.

Le nombre de personnes à transporter (y compris les enfants) doit obligatoirement être mentionné lors de la réservation.

Il en va de même en cas de présence d'un animal (ex : chien guide d'aveugle).

Le transport d'un animal est soumis à l'accord préalable du transporteur.

## ARTICLE 8 – Réclamations / Suggestions

Les réclamations et suggestions éventuelles doivent être adressées au transporteur avec copie à l'AO<sup>2</sup> soit :

- par courrier
- par téléphone
- par courriel

Le transporteur informe l'AO<sup>2</sup> de tous les dysfonctionnements et problèmes survenus au cours du service. L'AO<sup>2</sup> et/ou le transporteur mettent à disposition de chaque usager un registre de dépôt de plainte.

L'AO<sup>2</sup> conserve un exemplaire du registre de dépôt de plainte pendant 5 ans.

Les dispositions initiales de la convention qui ne font pas l'objet de mise à jour par l'avenant restent applicables.

Fait à .....



DÉPARTEMENT DE  
LA HAUTE-GARONNE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISEDu Conseil communautaire de la Communauté de  
communes Cagire Garonne Salat  
15, Avenue du Comminges  
31260 ManeDélibération  
n°2023-01-19

Nombre			Séance du : 19 janvier 2023
de membres en exercice	de membres présents	de suffrages exprimés	
70	43 + 10 procurations	Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0	Objet :  Enfance jeunesse – tarif séjour ski

**Titulaires présents :**

François ARCANGELI (Arbas), Michelle ROUX (Arguenos), Patrick BARES (Aspet), Arlette BALLESTER (Auzas), Jean-Luc PICARD (Beauchalot), Joël MASSIE (Beauchalot), Raymond JOUBE (Belbèze-en-Comminges), Gilles FAVAREL (Cabanac-Cazaux), Martine CANAL (Castagnède), Henri RIBET (Castelbiague), Philippe GIMENEZ (Castillon-de-Saint-Martory), Christian SALVADOR (Encausse-les-Thermes), Jacques SOUMET (Escoulis), Robert MARTIN (Estadens), Jean Charles ROSELLO (Figarol), Jean-Pierre ESCAIG (Fougaron), Jeannine REY (Ganties), Dominique PONTICACCIA (Juzet-d'Izaut), Jean-Claude ROUBICHOU (Laffite-Toupière), Alain LASSERRE (Lestelle de Saint-Martory), Henri GOIZET (Mancioux), Michel MASQUERE (Mane), Marie-Christine GUALTER (Mane), Josette ARJO (Marsoulas), Jean-Claude DOUGNAC (Mazères-sur-Salat), Manuel ALCAIDE (Mazères-sur-Salat), Daniel WEISSBERG (Moncaup), Bertrand LACARRERE (Montastruc-de-Salies), Sylvie DUCHEIN (Montgaillard-de-Salies), Maryse MOURLAN (Montsaunès), Jean-Bernard PORTET (Roquefort-sur-Garonne), Martine REY (Roquefort-sur-Garonne), Raoul RASPEAU (Saint-Martory), Claudette ARJO (Saint-Martory), David GARDELLE (Saint-Martory), Gilles JUNQUET (Saleich), Jean-Pierre DUPRAT (Salies-du-Salat), Lionel ATTANE (Salies-du-Salat), Brigitte SEGARD (Soveich) et Michèle VAQUIE (Urau).

**Suppléants présents :**

Lucie SENTENAC (Chein-Dessus), Alain SOULE (His) et Annie DUZAC (Sepx).

**Absents excusés et ayant donné procuration :**

Jean-Pierre VIALATTE (Arnaud-Guilhem) a donné procuration à Raoul RASPEAU, Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUÏ (Aspet) a donné procuration à Patrick BARES, Corinne ORTET (Couret) a donné procuration à Claudette ARJO, Nathalie AUGUSTIN ROUCH (Herran) a donné procuration à Robert MARTIN, Christophe DUFFAUT (Izaut-de-l'Hôtel) a donné procuration à Gilles FAVAREL, Frédéric LAVAIL (Le Fréchet) a donné procuration à Brigitte SEGARD, Alain FURCY (Mane) a donné procuration à Marie-Christine GUALTER, Patrick CAPELLI (Milhas) a donné procuration à François ARCANGELI, Marie-Christine LLORENS (Montespan) a donné procuration à Maryse MOURLAN et Raymond NOMDEDEU (Saint-Médard) a donné procuration à Jean-Claude DOUGNAC.

**Absents excusés :**

André ESPARBES (Arbon), Gilles PARIS (Ausseing), Philippe SOUQUET (Cassagne), Joëlle GAILLARD (Cassagne), Jean-Benoît ABADIE (Cazaunous), Michel ROUCH (Chein-Dessus), Marie-Laure PELLAN-DEOUX (Encausse-les-Thermes), Jean-Pierre MARE (Francazal), Eric SAINT-MARTIN (His), Roland OUSSET (Portet d'Aspet), Chantal RIVIERE (Proupiary), Jean-Pierre BARRERE (Razecueillé), André CASTERAS (Rouède), Evelyne MARIGO (Salies-du-Salat), Franck CHEVALIER (Salies-du-Salat), Myriam SIRGAN (Salies-du-Salat), Marie-Thérèse CHAUBET (Salies-du-Salat), Sylvain JUNQUA (Sengouagnet), Marlène SAINT-BLANCAT (Sepx), René ERTLEN (Touille), David TAVASANI (Arnaud-Guilhem), Jean-Marie ROELENS (Couret), Alexandre GRACIA (Herran), Michel CAZES (Izaut de l'Hôtel), André FIDANZA (Le Fréchet), Evelyne SAINT-PAUL (Milhas), Catherine DAUNES (Montespan) et Jean-Pierre BARUTAUT (Saint-Médard).

L'an deux mille vingt-trois et dix-neuf janvier, à vingt heures trente, le légalement convoqué le douze janvier deux mille vingt-trois, s'est réuni à la salle du conseil communautaire de Mane, sous la présidence de Monsieur François ARCANGELI.

Étaient présents la majorité des membres en exercice.

**Madame Claudette ARJO est désignée secrétaire de séance.**

Monsieur le Président expose le projet d'un séjour ski de 35 places pendant les vacances d'hiver, d'une durée de trois jours, avec la possibilité de cours de ski selon le choix des familles.

Compte tenu des coûts (transport, encadrement, forfait, matériel ...) dont le total s'élève à près de 8 000 € et pour établir des tarifs modulés selon les ressources des familles, Monsieur le Président propose les tarifs suivants :

Avec cours à la journée	
QF >1200	150,00 €
800 ≤ QF ≤ 1200	135,00 €
QF < 800	120,00 €
Sans cours à la journée	
QF >1200	120,00 €
800 ≤ QF ≤ 1200	105,00 €
QF < 800	90,00 €

Suite à un débat contradictoire, l'assemblée décide :

- D'ADOPTER la proposition de tarification telle que présentée ci-dessus

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Le Président,  
François ARCANGELI

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-Préfecture le :  
Et publié ou notifié le :

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

DÉPARTEMENT DE  
LA HAUTE-GARONNE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISEDu Conseil communautaire de la Communauté de  
communes Cagire Garonne Salat  
15, Avenue du Comminges  
31260 ManeDélibération  
n°2023-01-20

Nombre			Séance du : 19 janvier 2023
de membres en exercice	de membres présents	de suffrages exprimés	
70	43 + 10 procurations	Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0	Objet :  SAAD - Convention avec la Plateforme des métiers

**Titulaires présents :**

François ARCANGELI (Arbas), Michelle ROUX (Arguenos), Patrick BARES (Aspet), Arlette BALLESTER (Auzas), Jean-Luc PICARD (Beauchalot), Joël MASSIE (Beauchalot), Raymond JOUBE (Belbèze-en-Comminges), Gilles FAVAREL (Cabanac-Cazaux), Martine CANAL (Castagnède), Henri RIBET (Castelblague), Philippe GIMENEZ (Castillon-de-Saint-Martory), Christian SALVADOR (Encausse-les-Thermes), Jacques SOUMET (Escoulis), Robert MARTIN (Estadens), Jean Charles ROSELLO (Figarol), Jean-Pierre ESCAIG (Fougaron), Jeannine REY (Ganties), Dominique PONTICACCIA (Juzet-d'Izaut), Jean-Claude ROUBICHOU (Laffite-Toupière), Alain LASSERRE (Lestelle de Saint-Martory), Henri GOIZET (Mancioux), Michel MASQUERE (Mane), Marie-Christine GUALTER (Mane), Josette ARJO (Marsoulas), Jean-Claude DOUGNAC (Mazères-sur-Salat), Manuel ALCAIDE (Mazères-sur-Salat), Daniel WEISSBERG (Moncaup), Bertrand LACARRERE (Montastruc-de-Salies), Sylvie DUCHEIN (Montgaillard-de-Salies), Maryse MOURLAN (Montsaunès), Jean-Bernard PORTET (Roquefort-sur-Garonne), Martine REY (Roquefort-sur-Garonne), Raoul RASPEAU (Saint-Martory), Claudette ARJO (Saint-Martory), David GARDELLE (Saint-Martory), Gilles JUNQUET (Saleich), Jean-Pierre DUPRAT (Salies-du-Salat), Lionel ATTANE (Salies-du-Salat), Brigitte SEGARD (Soueich) et Michèle VAQUIE (Urau).

**Suppléants présents :**

Lucie SENTENAC (Chein-Dessus), Alain SOULE (His) et Annie DUZAC (Sepx).

**Absents excusés et ayant donné procuration :**

Jean-Pierre VIALATTE (Arnaud-Guilhem) a donné procuration à Raoul RASPEAU, Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUI (Aspet) a donné procuration à Patrick BARES, Corinne ORTET (Courret) a donné procuration à Claudette ARJO, Nathalie AUGUSTIN ROUCH (Herran) a donné procuration à Robert MARTIN, Christophe DUFFAUT (Izaut-de-l'Hôtel) a donné procuration à Gilles FAVAREL, Frédéric LAVAIL (Le Fréchet) a donné procuration à Brigitte SEGARD, Alain FURCY (Mane) a donné procuration à Marie-Christine GUALTER, Patrick CAPELLI (Milhas) a donné procuration à François ARCANGELI, Marie-Christine LLORENS (Montespan) a donné procuration à Maryse MOURLAN et Raymond NOMDEDEU (Saint-Médard) a donné procuration à Jean-Claude DOUGNAC.

**Absents excusés :**

André ESPARBES (Arbon), Gilles PARIS (Ausseing), Philippe SOUQUET (Cassagne), Joëlle GAILLARD (Cassagne), Jean-Benoît ABADIE (Cazaunous), Michel ROUCH (Chein-Dessus), Marie-Laure PELLAN-DEOUX (Encausse-les-Thermes), Jean-Pierre MARE (Francazal), Eric SAINT-MARTIN (His), Roland OUSSET (Portet d'Aspet), Chantal RIVIERE (Proupiary), Jean-Pierre BARRERE (Razecueillé), André CASTERAS (Rouède), Evelyne MARIGO (Salies-du-Salat), Franck CHEVALIER (Salies-du-Salat), Myriam SIRGAN (Salies-du-Salat), Marie-Thérèse CHAUBET (Salies-du-Salat), Sylvain JUNQUA (Sengouagnet), Marlène SAINT-BLANCAT (Sepx), René ERTLEN (Touille), David TAVASANI (Arnaud-Guilhem), Jean-Marie ROELENS (Courret), Alexandre GRACIA (Herran), Michel CAZES (Izaut de l'Hôtel), André FIDANZA (Le Fréchet), Evelyne SAINT-PAUL (Milhas), Catherine DAUNES (Montespan) et Jean-Pierre BARUTAUT (Saint-Médard).

L'an deux mille vingt-trois et dix-neuf janvier, à vingt heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué le douze janvier deux mille vingt-trois, s'est réuni à la salle du conseil communautaire de Mane, sous la présidence de Monsieur François ARCANGELI.

Étaient présents la majorité des membres en exercice.

**Madame Claudette ARJO est désignée secrétaire de séance.**

Monsieur Jean Pierre DUPRAT, vice-président en charge des services à la personne, expose qu'une association avait été créée en 2005, à l'initiative d'employeurs publics et associatifs du secteur de l'aide à domicile en Comminges, dénommée « Plateforme des Métiers de l'Aide à Domicile ».

Basée sur la mutualisation des pratiques et des moyens de formation, cette association est un outil de développement des compétences professionnelles des aides à domicile et des personnels administratifs de ces services.

Cette association, actuellement basée à Montréjeau et présidée par Madame Roselyne ARTIGUES, a sollicité la communauté de communes pour assurer le suivi administratif par la mise à disposition de moyens humains.

Il est donc proposé une convention de deux ans, renouvelable, entre la Plateforme des Métiers et la communauté de communes pour un travail administratif estimé à 10 heures hebdomadaires, qui sera remboursé à la communauté de communes sur la base de 13 000 € annuel.

Suite à un débat contradictoire, l'assemblée décide :

- D'APPROUVER le projet de convention avec la Plateforme des Métiers tel que présenté en annexe.
- D'AUTORISER le Président à signer ladite convention

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président,  
François ARCANGELI

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-Préfecture le :  
Et publié ou notifié le :

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

## **Convention portant sur la réalisation de prestation de services entre la communauté de communes Cagire Garonne Salat et la Plateforme des Métiers de l'aide à domicile**

Entre

La Communauté de Communes Cagire Garonne Salat, représentée par son Président Monsieur François ARCANGELI, autorisé à signer par délibération du conseil communautaire en date du .....

La Plateforme des Métiers de l'aide à domicile, représentée par sa Présidente Madame Roselyne ARTIGUES, autorisée à signer par ..... en date du .....

La Plateforme des Métiers de l'aide à domicile est une association créée en 2005 et regroupant des services d'aide à domicile publics et associatifs non lucratifs, dans le but de mutualiser des actions de formation et plus globalement d'échanger sur les pratiques professionnelles pour développer les compétences de ses membres.

### **1. Objet**

Par la présente convention, la Plateforme des Métiers confie à la communauté de communes Cagire Garonne Salat, en prestation de services, le suivi administratif des actions et de la gestion de l'association.

Le temps de travail est estimé sur la base de 10 heures hebdomadaires, mais peut être adapté en fonction de l'activité et des missions que les membres de la Plateforme décideront de mener en commun.

La Communauté de communes dispose au fil de l'exécution de cette convention de la capacité d'organiser le temps dédié aux missions, sous réserve de :

- ne pas dépasser le cadre de la mission susmentionnée (sauf signature d'un avenant aux présentes qui serait accepté par les deux parties) ;
- ne pas demander la commission d'un acte contraire aux règles déontologiques propres aux agents de la Collectivité ;
- ne pas formuler une demande conduisant à la commission d'une illégalité ou d'une infraction ;
- ne pas conduire la collectivité à une situation de conflit d'intérêts de toute nature et notamment de conflit entre les intérêts des divers membres de la collectivité.

Le communauté de communes est libre de désigner ceux de ses agents qui travailleront sur ce dossier, mais les coordonnées précises seront communiquées à la Plateforme ainsi que toute modification d'intervenant.



## **2. Durée d'exécution de la prestation**

La convention est conclue pour deux années à compter du 1<sup>er</sup> février 2023. La convention est renouvelable sous réserve d'actualisation des conditions financières.

## **3. Prix de la prestation**

La prestation sera remboursée chaque semestre à la Communauté des communes sur la base d'un estimatif annuel de 13 000 €, incluant les frais de personnel et les moyens matériels de mener les actions (électricité, fournitures administratives courantes, téléphone ...).

## **4. Confidentialité**

Tous les documents et informations qui sont confiés ou diffusés dans le cadre de la prestation ou qui sont produits dans le cadre de son exécution sont confidentiels. Ils ne peuvent être communiqués à d'autres personnes sans l'autorisation préalable de la Plateforme des Métiers.

Par ailleurs, la communauté de communes se reconnaît tenu au secret professionnel et à l'obligation de discrétion pour tout ce qui concerne les faits et informations dont elle pourra avoir connaissance au cours de l'exécution du présent contrat. Elle s'interdit notamment toute communication écrite ou verbale sur ces sujets et toute remise de documents à des tiers sans l'accord préalable de la Plateforme des Métiers.

La communauté de communes garantit par ailleurs qu'elle tiendra ses agents informés des termes de la présente convention et se porte fort du respect par ceux-ci des obligations en résultant.

Fait en deux exemplaires originaux, le

Le Président de la communauté  
de communes Cagire Garonne Salat

La Présidente de la Plateforme  
des Métiers de l'aide à domicile

François ARCANGELI

Roselyne ARTIGUES

DÉPARTEMENT DE  
LA HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Du Conseil communautaire de la Communauté de  
communes Cagire Garonne Salat  
15, Avenue du Comminges  
31260 Mane

Deliberation  
n°2023-01-21

Nombre			Séance du : 19 janvier 2023
de membres en exercice	de membres présents	de suffrages exprimés	
70	43 + 10 procurations	Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0	Objet :  Ressources humaines : création d'un poste de rédacteur territorial

**Titulaires présents :**

François ARCANGELI (Arbas), Michelle ROUX (Arguenos), Patrick BARES (Aspet), Arlette BALLESTER (Auzas), Jean-Luc PICARD (Beauchalot), Joël MASSIE (Beauchalot), Raymond JOUBE (Belbèze-en-Comminges), Gilles FAVAREL (Cabanac-Cazaux), Martine CANAL (Castagnède), Henri RIBET (Castelbiague), Philippe GIMENEZ (Castillon-de-Saint-Martory), Christian SALVADOR (Encausse-les-Thermes), Jacques SOUMET (Escoulis), Robert MARTIN (Estadens), Jean Charles ROSELLO (Figarol), Jean-Pierre ESCAIG (Fougaron), Jeannine REY (Ganties), Dominique PONTICACCIA (Juzet-d'Izaut), Jean-Claude ROUBICHOU (Laffite-Toupière), Alain LASSERRE (Lestelle de Saint-Martory), Henri GOIZET (Mancioux), Michel MASQUERE (Mane), Marie-Christine GUALTER (Mane), Josette ARJO (Marsoulas), Jean-Claude DOUGNAC (Mazères-sur-Salat), Manuel ALCAIDE (Mazères-sur-Salat), Daniel WEISSBERG (Moncaup), Bertrand LACARRERE (Montastruc-de-Salies), Sylvie DUCHEIN (Montgaillard-de-Salies), Maryse MOURLAN (Montsaunès), Jean-Bernard PORTET (Roquefort-sur-Garonne), Martine REY (Roquefort-sur-Garonne), Raoul RASPEAU (Saint-Martory), Claudette ARJO (Saint-Martory), David GARDELLE (Saint-Martory), Gilles JUNQUET (Saleich), Jean-Pierre DUPRAT (Salies-du-Salat), Lionel ATTANE (Salies-du-Salat), Brigitte SEGARD (Soueich) et Michèle VAQUIE (Urau).

**Suppléants présents :**

Lucie SENTENAC (Chein-Dessus), Alain SOULE (His) et Annie DUZAC (Sepx).

**Absents excusés et ayant donné procuration :**

Jean-Pierre VIALATTE (Arnaud-Guilhem) a donné procuration à Raoul RASPEAU, Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUÏ (Aspet) a donné procuration à Patrick BARES, Corinne ORTET (Couret) a donné procuration à Claudette ARJO, Nathalie AUGUSTIN ROUCH (Herran) a donné procuration à Robert MARTIN, Christophe DUFFAUT (Izaut-de-l'Hôtel) a donné procuration à Gilles FAVAREL, Frédéric LAVAIL (Le Fréchet) a donné procuration à Brigitte SEGARD, Alain FURCY (Mane) a donné procuration à Marie-Christine GUALTER, Patrick CAPELLI (Milhas) a donné procuration à François ARCANGELI, Marie-Christine LLORENS (Montespan) a donné procuration à Maryse MOURLAN et Raymond NOMDEDEU (Saint-Médard) a donné procuration à Jean-Claude DOUGNAC.

**Absents excusés :**

André ESPARBES (Arbon), Gilles PARIS (Ausseing), Philippe SOUQUET (Cassagne), Joëlle GAILLARD (Cassagne), Jean-Benoît ABADIE (Cazaunous), Michel ROUCH (Chein-Dessus), Marie-Laure PELLAN-DEOUX (Encausse-les-Thermes), Jean-Pierre MARE (Francazal), Eric SAINT-MARTIN (His), Roland OUSSET (Portet d'Aspet), Chantal RIVIERE (Proupiary), Jean-Pierre BARRERE (Razecueillé), André CASTERAS (Rouède), Evelyne MARIGO (Salies-du-Salat), Franck CHEVALIER (Salies-du-Salat), Myriam SIRGAN (Salies-du-Salat), Marie-Thérèse CHAUBET (Salies-du-Salat), Sylvain JUNQUA (Sengouagnet), Marlène SAINT-BLANCAT (Sepx), René ERTLEN (Touille), David TAVASANI (Arnaud-Guilhem), Jean-Marie ROELENS (Couret), Alexandre GRACIA (Herran), Michel CAZES (Izaut de l'Hôtel), André FIDANZA (Le Fréchet), Evelyne SAINT-PAUL (Milhas), Catherine DAUNES (Montespan) et Jean-Pierre BARUTAUT (Saint-Médard).

L'an deux mille vingt-trois et dix-neuf janvier, à vingt heures trente, le légalement convoqué le douze janvier deux mille vingt-trois, s'est réuni communautaire de Mane, sous la présidence de Monsieur François ARCAN

Étaient présents la majorité des membres en exercice.

**Madame Claudette ARJO est désignée secrétaire de séance.**

Monsieur Jean-Claude DOUGNAC, vice-président chargé des Finances et des Ressources Humaines rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Il est nécessaire de créer un nouvel emploi de rédacteur territorial vu l'inscription sur liste d'aptitude d'un adjoint administratif actuellement en poste, considérant que ses missions correspondent au profil du cadre d'emplois de technicien territorial.

Monsieur Jean-Claude DOUGNAC, vice-président chargé des Finances et des Ressources Humaines propose à l'assemblée :

La création d'un emploi permanent de rédacteur territorial à temps complet, 35/35ème, à compter du 1er avril 2023.

A ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux relevant de la catégorie hiérarchique B.

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Considérant le tableau des emplois,

Suite à un débat contradictoire, l'assemblée décide :

- D'ADOPTER la proposition de Monsieur Jean-Claude DOUGNAC, Vice-Président chargé des Finances et des Ressources Humaines.
- DE MODIFIER ainsi le tableau des emplois.
- D'INSCRIRE au budget les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés.
- les dispositions de la présente délibération prendront effet après transmission aux services de l'Etat et publication.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président,  
François ARCANGELI

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-Préfecture le :  
Et publié ou notifié le :

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

DÉPARTEMENT DE  
LA HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISEDu Conseil communautaire de la Communauté de  
communes Cagire Garonne Salat n°2023-01-22  
15, Avenue du Comminges  
31260 Mane

Nombre			Séance du : 19 janvier 2023
de membres en exercice	de membres présents	de suffrages exprimés	
70	43 + 10 procurations	Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0	<u>Objet :</u>  Budget primitif principal 2023

**Titulaires présents :**

François ARCANGELI (Arbas), Michelle ROUX (Arguenos), Patrick BARES (Aspet), Arlette BALLESTER (Auzas), Jean-Luc PICARD (Beauchalot), Joël MASSIE (Beauchalot), Raymond JOUBE (Belbèze-en-Comminges), Gilles FAVAREL (Cabanac-Cazaux), Martine CANAL (Castagnède), Henri RIBET (Castelbiague), Philippe GIMENEZ (Castillon-de-Saint-Martory), Christian SALVADOR (Encausse-les-Thermes), Jacques SOUMET (Escoulis), Robert MARTIN (Estadens), Jean Charles ROSELLO (Figarol), Jean-Pierre ESCAIG (Fougaron), Jeannine REY (Ganties), Dominique PONTICACCIA (Juzet-d'Izaut), Jean-Claude ROUBICHOU (Laffite-Toupière), Alain LASSERRE (Lestelle de Saint-Martory), Henri GOIZET (Mancioux), Michel MASQUERE (Mane), Marie-Christine GUALTER (Mane), Josette ARJO (Marsoulas), Jean-Claude DOUGNAC (Mazères-sur-Salat), Manuel ALCAIDE (Mazères-sur-Salat), Daniel WEISSBERG (Moncaup), Bertrand LACARRERE (Montastruc-de-Salies), Sylvie DUCHEIN (Montgaillard-de-Salies), Maryse MOURLAN (Montsaunès), Jean-Bernard PORTET (Roquefort-sur-Garonne), Martine REY (Roquefort-sur-Garonne), Raoul RASPEAU (Saint-Martory), Claudette ARJO (Saint-Martory), David GARDELLE (Saint-Martory), Gilles JUNQUET (Saleich), Jean-Pierre DUPRAT (Salies-du-Salat), Lionel ATTANE (Salies-du-Salat), Brigitte SEGARD (Soueich) et Michèle VAQUIE (Urau).

**Suppléants présents :**

Lucie SENTENAC (Chein-Dessus), Alain SOULE (His) et Annie DUZAC (Sepx).

**Absents excusés et ayant donné procuration :**

Jean-Pierre VIALATTE (Arnaud-Guilhem) a donné procuration à Raoul RASPEAU, Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUI (Aspet) a donné procuration à Patrick BARES, Corinne ORTET (Couret) a donné procuration à Claudette ARJO, Nathalie AUGUSTIN ROUCH (Herran) a donné procuration à Robert MARTIN, Christophe DUFFAUT (Izaut-de-l'Hôtel) a donné procuration à Gilles FAVAREL, Frédéric LAVAIL (Le Fréchet) a donné procuration à Brigitte SEGARD, Alain FURCY (Mane) a donné procuration à Marie-Christine GUALTER, Patrick CAPELLI (Milhas) a donné procuration à François ARCANGELI, Marie-Christine LLORENS (Montespan) a donné procuration à Maryse MOURLAN et Raymond NOMDEDEU (Saint-Médard) a donné procuration à Jean-Claude DOUGNAC.

**Absents excusés :**

André ESPARBES (Arbon), Gilles PARIS (Ausseing), Philippe SOUQUET (Cassagne), Joëlle GAILLARD (Cassagne), Jean-Benoît ABADIE (Cazaunous), Michel ROUCH (Chein-Dessus), Marie-Laure PELLAN-DEOUX (Encausse-les-Thermes), Jean-Pierre MARE (Francazal), Eric SAINT-MARTIN (His), Roland OUSSET (Portet d'Aspet), Chantal RIVIERE (Proupiary), Jean-Pierre BARRERE (Razecueillé), André CASTERAS (Rouède), Evelyne MARIGO (Salies-du-Salat), Franck CHEVALIER (Salies-du-Salat), Myriam SIRGAN (Salies-du-Salat), Marie-Thérèse CHAUBET (Salies-du-Salat), Sylvain JUNQUA (Sengouagnet), Marlène SAINT-BLANCAT (Sepx), René ERTLEN (Touille), David TAVASANI (Arnaud-Guilhem), Jean-Marie ROELENS (Couret), Alexandre GRACIA (Herran), Michel CAZES (Izaut de l'Hôtel), André FIDANZA (Le Fréchet), Evelyne SAINT-PAUL (Milhas), Catherine DAUNES (Montespan) et Jean-Pierre BARUTAUT (Saint-Médard).

L'an deux mille vingt-trois et dix-neuf janvier, à vingt heures trente, le légalement convoqué le douze janvier deux mille vingt-trois, s'est réuni le conseil municipal de Mane, sous la présidence de Monsieur François ARCAN

Étaient présents la majorité des membres en exercice.

Madame Claudette ARJO est désignée secrétaire de séance.

Monsieur Jean Claude DOUGNAC, vice-président en charge des finances présente le projet de budget primitif 2023 pour le budget principal :

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>C2</b>

### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	6 018 492,13	0,00	3 804 000,00	3 804 000,00	3 804 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	4 905 000,00	0,00	5 500 000,00	5 500 000,00	5 500 000,00
014	Atténuations de produits	2 680 863,00	0,00	2 600 000,00	2 600 000,00	2 600 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	1 608 117,00	0,00	1 458 700,00	1 458 700,00	1 458 700,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>15 212 472,13</b>	<b>0,00</b>	<b>13 362 700,00</b>	<b>13 362 700,00</b>	<b>13 362 700,00</b>
66	Charges financières	90 268,87	0,00	80 000,00	80 000,00	80 000,00
67	Charges spécifiques (3)	5 000,00	0,00	1 300,00	1 300,00	1 300,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	66 000,00		60 000,00	60 000,00	60 000,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>15 373 741,00</b>	<b>0,00</b>	<b>13 504 000,00</b>	<b>13 504 000,00</b>	<b>13 504 000,00</b>
023	Virement à la section d'investissement (4)	1 121 349,00		336 000,00	336 000,00	336 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	450 350,00		450 000,00	450 000,00	450 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>1 571 699,00</b>		<b>786 000,00</b>	<b>786 000,00</b>	<b>786 000,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>16 945 440,00</b>	<b>0,00</b>	<b>14 290 000,00</b>	<b>14 290 000,00</b>	<b>14 290 000,00</b>
+						
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						0,00
=						
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>						<b>14 290 000,00</b>

## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	123 500,00	0,00	120 000,00	120 000,00	120 000,00
016	APA	1 268 231,22	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	844 085,00	0,00	700 000,00	700 000,00	700 000,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	2 820 867,63	0,00	2 820 000,00	2 820 000,00	2 820 000,00
731	Fiscalité locale	6 285 219,37	0,00	6 480 000,00	6 480 000,00	6 480 000,00
74	Dotations et participations (3)	1 545 673,78	0,00	2 700 000,00	2 700 000,00	2 700 000,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	204 305,00	0,00	260 000,00	260 000,00	260 000,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>13 091 882,00</b>	<b>0,00</b>	<b>13 080 000,00</b>	<b>13 080 000,00</b>	<b>13 080 000,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	105 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>13 196 882,00</b>	<b>0,00</b>	<b>13 090 000,00</b>	<b>13 090 000,00</b>	<b>13 090 000,00</b>

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	1 614 461,00		1 200 000,00	1 200 000,00	1 200 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>1 614 461,00</b>		<b>1 200 000,00</b>	<b>1 200 000,00</b>	<b>1 200 000,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>14 811 343,00</b>	<b>0,00</b>	<b>14 290 000,00</b>	<b>14 290 000,00</b>	<b>14 290 000,00</b>
--------------	----------------------	-------------	----------------------	----------------------	----------------------

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>14 290 000,00</b>
--	----------------------

## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEME

#### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	253 520,00	0,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	277 224,00	0,00	90 000,00	90 000,00	90 000,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	3 552 945,00	0,00	1 820 000,00	1 820 000,00	1 820 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	1 295,20	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>4 084 984,20</b>	<b>0,00</b>	<b>2 110 000,00</b>	<b>2 110 000,00</b>	<b>2 110 000,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	57 017,40	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	763 200,00	0,00	400 000,00	400 000,00	400 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	8 700,00	8 700,00	8 700,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>820 217,40</b>	<b>0,00</b>	<b>408 700,00</b>	<b>408 700,00</b>	<b>408 700,00</b>
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>4 905 201,60</b>	<b>0,00</b>	<b>2 518 700,00</b>	<b>2 518 700,00</b>	<b>2 518 700,00</b>

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	1 614 461,00		1 200 000,00	1 200 000,00	1 200 000,00
041	Opérations patrimoniales (7)	250 000,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>1 864 461,00</b>		<b>1 200 000,00</b>	<b>1 200 000,00</b>	<b>1 200 000,00</b>

<b>TOTAL</b>		<b>6 769 662,60</b>	<b>0,00</b>	<b>3 718 700,00</b>	<b>3 718 700,00</b>	<b>3 718 700,00</b>
--------------	--	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>						<b>0,00</b>
--	--	--	--	--	--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>						<b>3 718 700,00</b>
---	--	--	--	--	--	---------------------

## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT

### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	2 544 589,00	0,00	1 214 200,00	1 214 200,00	1 214 200,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	1 800 000,00	0,00	1 469 000,00	1 469 000,00	1 469 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>4 344 589,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 683 200,00</b>	<b>2 683 200,00</b>	<b>2 683 200,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	623 357,79	0,00	249 500,00	249 500,00	249 500,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	1 233 014,21	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>1 956 672,00</b>	<b>0,00</b>	<b>249 500,00</b>	<b>249 500,00</b>	<b>249 500,00</b>
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>6 301 261,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 932 700,00</b>	<b>2 932 700,00</b>	<b>2 932 700,00</b>

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	1 121 349,00		336 000,00	336 000,00	336 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	450 350,00		450 000,00	450 000,00	450 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	250 000,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>1 821 699,00</b>		<b>786 000,00</b>	<b>786 000,00</b>	<b>786 000,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>8 122 960,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 718 700,00</b>	<b>3 718 700,00</b>	<b>3 718 700,00</b>
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>3 718 700,00</b>
---	---------------------

III – VOTE DU BUDGET	III
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.1</b>

### Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
55	Pôle Enfance Jeunesse	01	112 510,48	0,00	800 000,00	800 000,00	800 000,00	0,00
59	Gymnase Salies		0,00	0,00	370 000,00	370 000,00	0,00	370 000,00
60	Piscine Aspet		0,00	0,00	28 800,00	28 800,00	0,00	28 800,00
<b>TOTAL</b>			<b>112 510,48</b>	<b>0,00</b>	<b>1 198 800,00</b>	<b>1 198 800,00</b>	<b>800 000,00</b>	<b>398 800,00</b>

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS			
		DEPENSES	
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	3 718 700,00	3 718 700,00
		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
		=	=
	Total de la section d'investissement (2)	3 718 700,00	3 718 700,00
		+	+
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	14 290 000,00	14 290 000,00
		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
		=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	14 290 000,00	14 290 000,00
		+	+
	TOTAL DU BUDGET (4)	18 008 700,00	18 008 700,00

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2311-1 et suivants,

Vu le débat budgétaire du 15 décembre 2022,

Monsieur le Président propose l'adoption du budget primitif principal 2023 comme présenté ci-dessus avec un vote par chapitre budgétaire et par opération.

Suite à un débat contradictoire, l'assemblée décide :

- D'ADOPTER le budget primitif principal 2023 comme présenté ci-dessus

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président,  
François ARCANGELI

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-Préfecture le :  
Et publié ou notifié le :

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

DÉPARTEMENT DE  
LA HAUTE-GARONNE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISEDu Conseil communautaire de la Communauté de  
communes Cagire Garonne Salat  
15, Avenue du Comminges  
31260 ManeDélibération  
n°2023-01-23

Nombre			Séance du : 19 janvier 2023
de membres en exercice	de membres présents	de suffrages exprimés	
70	43 + 10 procurations	Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0	Objet :  Budget primitif annexe 2023 ZA de Géléa

**Titulaires présents :**

François ARCANGELI (Arbas), Michelle ROUX (Arguenos), Patrick BARES (Aspet), Arlette BALLESTER (Auzas), Jean-Luc PICARD (Beauchalot), Joël MASSIE (Beauchalot), Raymond JOUBE (Belbèze-en-Comminges), Gilles FAVAREL (Cabanac-Cazaux), Martine CANAL (Castagnède), Henri RIBET (Castelbiague), Philippe GIMENEZ (Castillon-de-Saint-Martory), Christian SALVADOR (Encausse-les-Thermes), Jacques SOUMET (Escoulis), Robert MARTIN (Estadens), Jean Charles ROSELLO (Figarol), Jean-Pierre ESCAIG (Fougaron), Jeannine REY (Ganties), Dominique PONTICACCIA (Juzet-d'Izaut), Jean-Claude ROUBICHOU (Laffite-Toupière), Alain LASSERRE (Lestelle de Saint-Martory), Henri GOIZET (Mancioux), Michel MASQUERE (Mane), Marie-Christine GUALTER (Mane), Josette ARJO (Marsoulas), Jean-Claude DOUGNAC (Mazères-sur-Salat), Manuel ALCAIDE (Mazères-sur-Salat), Daniel WEISSBERG (Moncaup), Bertrand LACARRERE (Montastruc-de-Salies), Sylvie DUCHEIN (Montgaillard-de-Salies), Maryse MOURLAN (Montsaunès), Jean-Bernard PORTET (Roquefort-sur-Garonne), Martine REY (Roquefort-sur-Garonne), Raoul RASPEAU (Saint-Martory), Claudette ARJO (Saint-Martory), David GARDELLE (Saint-Martory), Gilles JUNQUET (Saleich), Jean-Pierre DUPRAT (Salies-du-Salat), Lionel ATTANE (Salies-du-Salat), Brigitte SEGARD (Soueich) et Michèle VAQUIE (Urau).

**Suppléants présents :**

Lucie SENTENAC (Chein-Dessus), Alain SOULE (His) et Annie DUZAC (Sepx).

**Absents excusés et ayant donné procuration :**

Jean-Pierre VIALATTE (Arnaud-Guilhem) a donné procuration à Raoul RASPEAU, Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUÏ (Aspet) a donné procuration à Patrick BARES, Corinne ORTET (Couret) a donné procuration à Claudette ARJO, Nathalie AUGUSTIN ROUCH (Herran) a donné procuration à Robert MARTIN, Christophe DUFFAUT (Izaut-de-l'Hôtel) a donné procuration à Gilles FAVAREL, Frédéric LAVAIL (Le Fréchet) a donné procuration à Brigitte SEGARD, Alain FURCY (Mane) a donné procuration à Marie-Christine GUALTER, Patrick CAPELLI (Milhas) a donné procuration à François ARCANGELI, Marie-Christine LLORENS (Montespan) a donné procuration à Maryse MOURLAN et Raymond NOMDEDEU (Saint-Médard) a donné procuration à Jean-Claude DOUGNAC.

**Absents excusés :**

André ESPARBES (Arbon), Gilles PARIS (Ausseing), Philippe SOUQUET (Cassagne), Joëlle GAILLARD (Cassagne), Jean-Benoît ABADIE (Cazaunous), Michel ROUCH (Chein-Dessus), Marie-Laure PELLAN-DEOUX (Encausse-les-Thermes), Jean-Pierre MARE (Francazal), Eric SAINT-MARTIN (His), Roland OUSSET (Portet d'Aspet), Chantal RIVIERE (Proupiary), Jean-Pierre BARRERE (Razecueillé), André CASTERAS (Rouède), Evelyne MARIGO (Salies-du-Salat), Franck CHEVALIER (Salies-du-Salat), Myriam SIRGAN (Salies-du-Salat), Marie-Thérèse CHAUBET (Salies-du-Salat), Sylvain JUNQUA (Sengouagnet), Marlène SAINT-BLANCAT (Sepx), René ERTLEN (Touille), David TAVASANI (Arnaud-Guilhem), Jean-Marie ROELENS (Couret), Alexandre GRACIA (Herran), Michel CAZES (Izaut de l'Hôtel), André FIDANZA (Le Fréchet), Evelyne SAINT-PAUL (Milhas), Catherine DAUNES (Montespan) et Jean-Pierre BARUTAUT (Saint-Médard).

L'an deux mille vingt-trois et dix-neuf janvier, à vingt heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué le douze janvier deux mille vingt-trois, s'est réuni à la salle du conseil communautaire de Mane, sous la présidence de Monsieur François ARCAN

Étaient présents la majorité des membres en exercice.

Madame Claudette ARJO est désignée secrétaire de séance.

Monsieur Jean Claude DOUGNAC, vice-président en charge des finances présente le projet de budget primitif 2023 pour le budget annexe de la ZA de Géléa :

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>C2</b>

### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	689 966,00	0,00	56 000,00	56 000,00	56 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>689 966,00</b>	<b>0,00</b>	<b>56 000,00</b>	<b>56 000,00</b>	<b>56 000,00</b>
66	Charges financières	18 480,00	0,00	32 270,19	32 270,19	32 270,19
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>708 446,00</b>	<b>0,00</b>	<b>88 270,19</b>	<b>88 270,19</b>	<b>88 270,19</b>

023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	3 590 631,75		2 788 248,81	2 788 248,81	2 788 248,81
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	18 480,00		32 270,19	32 270,19	32 270,19
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>3 609 111,75</b>		<b>2 820 519,00</b>	<b>2 820 519,00</b>	<b>2 820 519,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>4 317 557,75</b>	<b>0,00</b>	<b>2 908 789,19</b>	<b>2 908 789,19</b>	<b>2 908 789,19</b>
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>2 908 789,19</b>
--	---------------------

## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	350 000,00	0,00	350 000,00	350 000,00	350 000,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	11 000,00	11 000,00	11 000,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	543 701,15	0,00	532 740,00	532 740,00	532 740,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>893 701,15</b>	<b>0,00</b>	<b>893 740,00</b>	<b>893 740,00</b>	<b>893 740,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>893 701,15</b>	<b>0,00</b>	<b>893 740,00</b>	<b>893 740,00</b>	<b>893 740,00</b>

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	3 419 077,75		1 982 779,00	1 982 779,00	1 982 779,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	18 480,00		32 270,19	32 270,19	32 270,19
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>3 437 557,75</b>		<b>2 015 049,19</b>	<b>2 015 049,19</b>	<b>2 015 049,19</b>

<b>TOTAL</b>		<b>4 331 258,90</b>	<b>0,00</b>	<b>2 908 789,19</b>	<b>2 908 789,19</b>	<b>2 908 789,19</b>
+						
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						0,00
=						
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>						<b>2 908 789,19</b>

## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT

#### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	805 469,81	805 469,81	805 469,81
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>805 469,81</b>	<b>805 469,81</b>	<b>805 469,81</b>
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>805 469,81</b>	<b>805 469,81</b>	<b>805 469,81</b>

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	3 419 077,75		1 982 779,00	1 982 779,00	1 982 779,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>3 419 077,75</b>		<b>1 982 779,00</b>	<b>1 982 779,00</b>	<b>1 982 779,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>3 419 077,75</b>	<b>0,00</b>	<b>2 788 248,81</b>	<b>2 788 248,81</b>	<b>2 788 248,81</b>
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>2 788 248,81</b>
---	---------------------

**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**  
**EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT**

Publié le

Berger  
Levrault

ID : 031-200073146-20230119-D2023\_01\_23-DE

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	812 552,37	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>812 552,37</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>812 552,37</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	3 590 631,75		2 788 248,81	2 788 248,81	2 788 248,81
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>3 590 631,75</b>		<b>2 788 248,81</b>	<b>2 788 248,81</b>	<b>2 788 248,81</b>

<b>TOTAL</b>	<b>4 403 184,12</b>	<b>0,00</b>	<b>2 788 248,81</b>	<b>2 788 248,81</b>	<b>2 788 248,81</b>
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>2 788 248,81</b>
---	---------------------

II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET			
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS			
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	2 788 248,81	2 788 248,81
		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
		=	=
Total de la section d'investissement (2)		2 788 248,81	2 788 248,81
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	2 908 789,19	2 908 789,19
		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		2 908 789,19	2 908 789,19
TOTAL DU BUDGET (4)		5 697 038,00	5 697 038,00

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2311-1 et suivants,

Vu le débat budgétaire du 15 décembre 2022,

Monsieur le Président propose l'adoption du budget primitif annexe 2023 de la ZA de Géléa comme présenté ci-dessus avec un vote par chapitre budgétaire.

Suite à un débat contradictoire, l'assemblée décide :

- D'ADOPTER le budget primitif annexe 2023 de la ZA de Géléa comme présenté ci-dessus

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président,  
François ARCANGELI

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-Préfecture le :  
Et publié ou notifié le :

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

DÉPARTEMENT DE  
LA HAUTE-GARONNE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISEDu Conseil communautaire de la Communauté de  
communes Cagire Garonne Salat  
15, Avenue du Comminges  
31260 ManeDélibération  
n°2023-01-24

Nombre			Séance du : 19 janvier 2023
de membres en exercice	de membres présents	de suffrages exprimés	
70	43 + 10 procurations	Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0	<u>Objet :</u> Budget primitif annexe 2023 ZA du Cap d'Arbon

**Titulaires présents :**

François ARCANGELI (Arbas), Michelle ROUX (Arguenos), Patrick BARES (Aspet), Arlette BALLESTER (Auzas), Jean-Luc PICARD (Beauchalot), Joël MASSIE (Beauchalot), Raymond JOUBE (Belbèze-en-Comminges), Gilles FAVAREL (Cabanac-Cazaux), Martine CANAL (Castagnède), Henri RIBET (Castelbiague), Philippe GIMENEZ (Castillon-de-Saint-Martory), Christian SALVADOR (Encausse-les-Thermes), Jacques SOUMET (Escoulis), Robert MARTIN (Estadens), Jean Charles ROSELLO (Figarol), Jean-Pierre ESCAIG (Fougaron), Jeannine REY (Ganties), Dominique PONTICACCIA (Juzet-d'Izaut), Jean-Claude ROUBICHOU (Laffite-Toupière), Alain LASSERRE (Lestelle de Saint-Martory), Henri GOIZET (Mancioux), Michel MASQUERE (Mane), Marie-Christine GUALTER (Mane), Josette ARJO (Marsoulas), Jean-Claude DOUGNAC (Mazères-sur-Salat), Manuel ALCAIDE (Mazères-sur-Salat), Daniel WEISSBERG (Moncaup), Bertrand LACARRERE (Montastruc-de-Salies), Sylvie DUCHEIN (Montgaillard-de-Salies), Maryse MOURLAN (Montsaunès), Jean-Bernard PORTET (Roquefort-sur-Garonne), Martine REY (Roquefort-sur-Garonne), Raoul RASPEAU (Saint-Martory), Claudette ARJO (Saint-Martory), David GARDELLE (Saint-Martory), Gilles JUNQUET (Saleich), Jean-Pierre DUPRAT (Salies-du-Salat), Lionel ATTANE (Salies-du-Salat), Brigitte SEGARD (Soueich) et Michèle VAQUIE (Urau).

**Suppléants présents :**

Lucie SENTENAC (Chein-Dessus), Alain SOULE (His) et Annie DUZAC (Sepx).

**Absents excusés et ayant donné procuration :**

Jean-Pierre VIALATTE (Arnaud-Guilhem) a donné procuration à Raoul RASPEAU, Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUÏ (Aspet) a donné procuration à Patrick BARES, Corinne ORTET (Couret) a donné procuration à Claudette ARJO, Nathalie AUGUSTIN ROUCH (Herran) a donné procuration à Robert MARTIN, Christophe DUFFAUT (Izaut-de-l'Hôtel) a donné procuration à Gilles FAVAREL, Frédéric LAVAIL (Le Fréchet) a donné procuration à Brigitte SEGARD, Alain FURCY (Mane) a donné procuration à Marie-Christine GUALTER, Patrick CAPELLI (Milhas) a donné procuration à François ARCANGELI, Marie-Christine LLORENS (Montespan) a donné procuration à Maryse MOURLAN et Raymond NOMDEDEU (Saint-Médard) a donné procuration à Jean-Claude DOUGNAC.

**Absents excusés :**

André ESPARBES (Arbon), Gilles PARIS (Ausseing), Philippe SOUQUET (Cassagne), Joëlle GAILLARD (Cassagne), Jean-Benoît ABADIE (Cazaunous), Michel ROUCH (Chein-Dessus), Marie-Laure PELLAN-DEOUX (Encausse-les-Thermes), Jean-Pierre MARE (Francazal), Eric SAINT-MARTIN (His), Roland OUSSET (Portet d'Aspet), Chantal RIVIERE (Proupiary), Jean-Pierre BARRERE (Razecueillé), André CASTERAS (Rouède), Evelyne MARIGO (Salies-du-Salat), Franck CHEVALIER (Salies-du-Salat), Myriam SIRGAN (Salies-du-Salat), Marie-Thérèse CHAUBET (Salies-du-Salat), Sylvain JUNQUA (Sengouagnet), Marlène SAINT-BLANCAT (Sepx), René ERTLEN (Touille), David TAVASANI (Arnaud-Guilhem), Jean-Marie ROELENS (Couret), Alexandre GRACIA (Herran), Michel CAZES (Izaut de l'Hôtel), André FIDANZA (Le Fréchet), Evelyne SAINT-PAUL (Milhas), Catherine DAUNES (Montespan) et Jean-Pierre BARUTAUT (Saint-Médard).

L'an deux mille vingt-trois et dix-neuf janvier, à vingt heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué le douze janvier deux mille vingt-trois, s'est réuni dans la salle du conseil communautaire de Mane, sous la présidence de Monsieur François ARCAN

Étaient présents la majorité des membres en exercice.

Madame Claudette ARJO est désignée secrétaire de séance.

Monsieur Jean Claude DOUGNAC, vice-président en charge des finances présente le projet de budget primitif 2023 pour le budget annexe de la ZA du Cap d'Arbon:

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>C2</b>

#### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	227 794,36	0,00	59 893,62	59 893,62	59 893,62
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>227 794,36</b>	<b>0,00</b>	<b>59 893,62</b>	<b>59 893,62</b>	<b>59 893,62</b>
66	Charges financières	0,00	0,00	10 087,46	10 087,46	10 087,46
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>227 794,36</b>	<b>0,00</b>	<b>69 981,08</b>	<b>69 981,08</b>	<b>69 981,08</b>

023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	248 188,65	0,00	129 019,36	129 019,36	129 019,36
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>248 188,65</b>	<b>0,00</b>	<b>129 019,36</b>	<b>129 019,36</b>	<b>129 019,36</b>

<b>TOTAL</b>	<b>475 983,01</b>	<b>0,00</b>	<b>199 000,44</b>	<b>199 000,44</b>	<b>199 000,44</b>
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>199 000,44</b>
--	-------------------

## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	149 812,50	0,00	98 400,00	98 400,00	98 400,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	106 048,75	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>255 861,25</b>	<b>0,00</b>	<b>98 400,00</b>	<b>98 400,00</b>	<b>98 400,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>255 861,25</b>	<b>0,00</b>	<b>98 400,00</b>	<b>98 400,00</b>	<b>98 400,00</b>

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	227 794,36		100 600,44	100 600,44	100 600,44
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>227 794,36</b>		<b>100 600,44</b>	<b>100 600,44</b>	<b>100 600,44</b>

<b>TOTAL</b>		<b>483 655,61</b>	<b>0,00</b>	<b>199 000,44</b>	<b>199 000,44</b>	<b>199 000,44</b>
+						
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						0,00
=						
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>						<b>199 000,44</b>

## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT

#### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	106 048,75	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	28 418,92	28 418,92	28 418,92
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>106 048,75</b>	<b>0,00</b>	<b>28 418,92</b>	<b>28 418,92</b>	<b>28 418,92</b>
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>106 048,75</b>	<b>0,00</b>	<b>28 418,92</b>	<b>28 418,92</b>	<b>28 418,92</b>

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	227 794,36		100 600,44	100 600,44	100 600,44
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>227 794,36</b>		<b>100 600,44</b>	<b>100 600,44</b>	<b>100 600,44</b>

<b>TOTAL</b>	<b>333 843,11</b>	<b>0,00</b>	<b>129 019,36</b>	<b>129 019,36</b>	<b>129 019,36</b>
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>129 019,36</b>
---	-------------------

## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT

### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	2 284,46	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	39 087,31	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	11 973,50	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	156 703,55	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>210 048,82</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>210 048,82</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	248 188,65		129 019,36	129 019,36	129 019,36
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>248 188,65</b>		<b>129 019,36</b>	<b>129 019,36</b>	<b>129 019,36</b>

<b>TOTAL</b>	<b>458 237,47</b>	<b>0,00</b>	<b>129 019,36</b>	<b>129 019,36</b>	<b>129 019,36</b>
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>129 019,36</b>
---	-------------------

II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET			
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS			
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	129 019,36	129 019,36
		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
		=	=
Total de la section d'investissement (2)		129 019,36	129 019,36
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	199 000,44	199 000,44
		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		199 000,44	199 000,44
TOTAL DU BUDGET (4)		328 019,80	328 019,80

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2311-1 et suivants,

Vu le débat budgétaire du 15 décembre 2022,

Monsieur le Président propose l'adoption du budget primitif annexe 2023 de la ZA du Cap d'Arbon comme présenté ci-dessus avec un vote par chapitre budgétaire.

Suite à un débat contradictoire, l'assemblée décide :

- D'ADOPTER le budget primitif annexe 2023 de la ZA du Cap d'Arbon comme présenté ci-dessus

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président,  
François ARCANGELI

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-Préfecture le :  
Et publié ou notifié le :

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

DÉPARTEMENT DE  
LA HAUTE-GARONNE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISEDu Conseil communautaire de la Communauté de  
communes Cagire Garonne Salat  
15, Avenue du Comminges  
31260 ManeDélibération  
n°2023-01-25

Nombre			Séance du : 19 janvier 2023
de membres en exercice	de membres présents	de suffrages exprimés	
70	43 + 10 procurations	Pour : 52 Contre : 0 Abstention : 1	Objet :  Budget primitif annexe 2023 du SAAD

**Titulaires présents :**

François ARCANGELI (Arbas), Michelle ROUX (Arguenos), Patrick BARES (Aspet), Arlette BALLESTER (Auzas), Jean-Luc PICARD (Beauchalot), Joël MASSIE (Beauchalot), Raymond JOUBE (Belbèze-en-Comminges), Gilles FAVAREL (Cabanac-Cazaux), Martine CANAL (Castagnède), Henri RIBET (Castelbiague), Philippe GIMENEZ (Castillon-de-Saint-Martory), Christian SALVADOR (Encausse-les-Thermes), Jacques SOUMET (Escoulis), Robert MARTIN (Estadens), Jean Charles ROSELLO (Figarol), Jean-Pierre ESCAIG (Fougaron), Jeannine REY (Ganties), Dominique PONTICACCIA (Juzet-d'Izaut), Jean-Claude ROUBICHOU (Laffite-Toupière), Alain LASSERRE (Lestelle de Saint-Martory), Henri GOIZET (Mancioux), Michel MASQUERE (Mane), Marie-Christine GUALTER (Mane), Josette ARJO (Marsoulas), Jean-Claude DOUGNAC (Mazères-sur-Salat), Manuel ALCAIDE (Mazères-sur-Salat), Daniel WEISSBERG (Moncaup), Bertrand LACARRERE (Montastruc-de-Salies), Sylvie DUCHEIN (Montgaillard-de-Salies), Maryse MOURLAN (Montsaunès), Jean-Bernard PORTET (Roquefort-sur-Garonne), Martine REY (Roquefort-sur-Garonne), Raoul RASPEAU (Saint-Martory), Claudette ARJO (Saint-Martory), David GARDELLE (Saint-Martory), Gilles JUNQUET (Saleich), Jean-Pierre DUPRAT (Salies-du-Salat), Lionel ATTANE (Salies-du-Salat), Brigitte SEGARD (Soueich) et Michèle VAQUIE (Urau).

**Suppléants présents :**

Lucie SENTENAC (Chein-Dessus), Alain SOULE (His) et Annie DUZAC (Sepx).

**Absents excusés et ayant donné procuration :**

Jean-Pierre VIALATTE (Arnaud-Guilhem) a donné procuration à Raoul RASPEAU, Jean-Sébastien BILLAUD-CHAQUI (Aspet) a donné procuration à Patrick BARES, Corinne ORTET (Couret) a donné procuration à Claudette ARJO, Nathalie AUGUSTIN ROUCH (Herran) a donné procuration à Robert MARTIN, Christophe DUFFAUT (Izaut-de-l'Hôtel) a donné procuration à Gilles FAVAREL, Frédéric LAVAIL (Le Fréchet) a donné procuration à Brigitte SEGARD, Alain FURCY (Mane) a donné procuration à Marie-Christine GUALTER, Patrick CAPELLI (Milhas) a donné procuration à François ARCANGELI, Marie-Christine LLORENS (Montespan) a donné procuration à Maryse MOURLAN et Raymond NOMDEDEU (Saint-Médard) a donné procuration à Jean-Claude DOUGNAC.

**Absents excusés :**

André ESPARBES (Arbon), Gilles PARIS (Ausseing), Philippe SOUQUET (Cassagne), Joëlle GAILLARD (Cassagne), Jean-Benoît ABADIE (Cazaunous), Michel ROUCH (Chein-Dessus), Marie-Laure PELLAN-DEOUX (Encausse-les-Thermes), Jean-Pierre MARE (Francazal), Eric SAINT-MARTIN (His), Roland OUSSET (Portet d'Aspet), Chantal RIVIERE (Proupiary), Jean-Pierre BARRERE (Razecueillé), André CASTERAS (Rouède), Evelyne MARIGO (Salies-du-Salat), Franck CHEVALIER (Salies-du-Salat), Myriam SIRGAN (Salies-du-Salat), Marie-Thérèse CHAUBET (Salies-du-Salat), Sylvain JUNQUA (Sengouagnet), Marlène SAINT-BLANCAT (Sepx), René ERTLEN (Touille), David TAVASANI (Arnaud-Guilhem), Jean-Marie ROELENS (Couret), Alexandre GRACIA (Herran), Michel CAZES (Izaut de l'Hôtel), André FIDANZA (Le Fréchet), Evelyne SAINT-PAUL (Milhas), Catherine DAUNES (Montespan) et Jean-Pierre BARUTAUT (Saint-Médard).

L'an deux mille vingt-trois et dix-neuf janvier, à vingt heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué le douze janvier deux mille vingt-trois, s'est réuni à la salle du conseil communautaire de Mane, sous la présidence de Monsieur François ARCAN.



Étaient présents la majorité des membres en exercice.

Madame Claudette ARJO est désignée secrétaire de séance.

Monsieur Jean-Pierre DUPRAT, vice-président en charge des services à la personne présente le projet de budget primitif 2023 pour le budget annexe du SAAD :

#### SECTION D'EXPLOITATION - Vue d'ensemble

##### Dépenses

INTITULÉS	Non Ventilé		Total
	Proposé	Alloué	Alloué
<b>Total</b>	2 470 164.12 €		
002 Résultat d'exécution de la section d'exploitation reporté	15 910.69 €		
011 Groupe 1 : Dépenses afférentes à l'exploitation courante	163 600.00 €		
012 Groupe 2 : Dépenses afférentes au personnel	2 228 473.33 €		
016 Groupe 3 : Dépenses afférentes à la structure	62 180.10 €		

##### Recettes

INTITULÉS	Non Ventilé		Total
	Proposé	Alloué	Alloué
<b>Total</b>	2 470 164.12 €		
017 Groupe 1 : Produits de la tarification	2 100 114.12 €		
018 Groupe 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation	370 050.00 €		

#### SECTION D'INVESTISSEMENT - Vue d'ensemble

##### Dépenses

INTITULÉS	Non Ventilé		Total
	Proposé	Alloué	Alloué
<b>Total</b>	9 000.00 €		
20 Immobilisations incorporelles	2 000.00 €		
21 Immobilisations corporelles	7 000.00 €		

##### Recettes

INTITULÉS	Non Ventilé		Total
	Proposé	Alloué	Alloué
<b>Total</b>	9 000.00 €		
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	5 509.90 €		
28 Amortissements des immobilisations	3 490.10 €		

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2311-1 et suivants

Vu le débat budgétaire du 15 décembre 2022,

Monsieur le Président propose l'adoption du budget primitif annexe 2023 du SAAD comme présenté ci-dessus avec un vote par chapitre budgétaire.

Suite à un débat contradictoire, l'assemblée décide :

- D'ADOPTER le budget primitif annexe 2023 du SAAD comme présenté ci-dessus

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président,  
François ARCANGELI

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-Préfecture le :  
Et publié ou notifié le :

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Envoyé en préfecture le 01/02/2023

Reçu en préfecture le 01/02/2023

Publié le



ID : 031-200073146-20230119-D2023\_01\_25-DE

DÉPARTEMENT DE  
LA HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISEDu Conseil communautaire de la Communauté de  
communes Cagire Garonne Salat  
15, Avenue du Comminges  
31260 ManeDélibération  
n°2023-01-26

Nombre			Séance du : 19 janvier 2023
de membres en exercice	de membres présents	de suffrages exprimés	
70	43 + 10 procurations	Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0	<u>Objet :</u>  Budget primitif annexe 2023 du SSIAD

**Titulaires présents :**

François ARCANGELI (Arbas), Michelle ROUX (Arguenos), Patrick BARES (Aspet), Arlette BALLESTER (Auzas), Jean-Luc PICARD (Beauchalot), Joël MASSIE (Beauchalot), Raymond JOUBE (Belbèze-en-Comminges), Gilles FAVAREL (Cabanac-Cazaux), Martine CANAL (Castagnède), Henri RIBET (Castelbiague), Philippe GIMENEZ (Castillon-de-Saint-Martory), Christian SALVADOR (Encausse-les-Thermes), Jacques SOUMET (Escoulis), Robert MARTIN (Estadens), Jean Charles ROSELLO (Figarol), Jean-Pierre ESCAIG (Fougaron), Jeannine REY (Ganties), Dominique PONTICACCIA (Juzet-d'Izaut), Jean-Claude ROUBICHOU (Laffite-Toupière), Alain LASSERRE (Lestelle de Saint-Martory), Henri GOIZET (Mancioux), Michel MASQUERE (Mane), Marie-Christine GUALTER (Mane), Josette ARJO (Marsoulas), Jean-Claude DOUGNAC (Mazères-sur-Salat), Manuel ALCAIDE (Mazères-sur-Salat), Daniel WEISSBERG (Moncaup), Bertrand LACARRERE (Montastruc-de-Salies), Sylvie DUCHEIN (Montgaillard-de-Salies), Maryse MOURLAN (Montsaunès), Jean-Bernard PORTET (Roquefort-sur-Garonne), Martine REY (Roquefort-sur-Garonne), Raoul RASPEAU (Saint-Martory), Claudette ARJO (Saint-Martory), David GARDELLE (Saint-Martory), Gilles JUNQUET (Saleich), Jean-Pierre DUPRAT (Salies-du-Salat), Lionel ATTANE (Salies-du-Salat), Brigitte SEGARD (Soueich) et Michèle VAQUIE (Urau).

**Suppléants présents :**

Lucie SENTENAC (Chein-Dessus), Alain SOULE (His) et Annie DUZAC (Sepx).

**Absents excusés et ayant donné procuration :**

Jean-Pierre VIALATTE (Arnaud-Guilhem) a donné procuration à Raoul RASPEAU, Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUI (Aspet) a donné procuration à Patrick BARES, Corinne ORTET (Couret) a donné procuration à Claudette ARJO, Nathalie AUGUSTIN ROUCH (Herran) a donné procuration à Robert MARTIN, Christophe DUFFAUT (Izaut-de-l'Hôtel) a donné procuration à Gilles FAVAREL, Frédéric LAVAIL (Le Fréchet) a donné procuration à Brigitte SEGARD, Alain FURCY (Mane) a donné procuration à Marie-Christine GUALTER, Patrick CAPELLI (Milhas) a donné procuration à François ARCANGELI, Marie-Christine LLORENS (Montespan) a donné procuration à Maryse MOURLAN et Raymond NOMDEDEU (Saint-Médard) a donné procuration à Jean-Claude DOUGNAC.

**Absents excusés :**

André ESPARBES (Arbon), Gilles PARIS (Ausseing), Philippe SOUQUET (Cassagne), Joëlle GAILLARD (Cassagne), Jean-Benoît ABADIE (Cazaunous), Michel ROUCH (Chein-Dessus), Marie-Laure PELLAN-DEOUX (Encausse-les-Thermes), Jean-Pierre MARE (Francazal), Eric SAINT-MARTIN (His), Roland OUSSET (Portet d'Aspet), Chantal RIVIERE (Proupiary), Jean-Pierre BARRERE (Razecueillé), André CASTERAS (Rouède), Evelyne MARIGO (Salies-du-Salat), Franck CHEVALIER (Salies-du-Salat), Myriam SIRGAN (Salies-du-Salat), Marie-Thérèse CHAUBET (Salies-du-Salat), Sylvain JUNQUA (Sengouagnet), Marlène SAINT-BLANCAT (Sepx), René ERTLEN (Touille), David TAVASANI (Arnaud-Guilhem), Jean-Marie ROELENS (Couret), Alexandre GRACIA (Herran), Michel CAZES (Izaut de l'Hôtel), André FIDANZA (Le Fréchet), Evelyne SAINT-PAUL (Milhas), Catherine DAUNES (Montespan) et Jean-Pierre BARUTAUT (Saint-Médard).

L'an deux mille vingt-trois et dix-neuf janvier, à vingt heures trente, le légalement convoqué le douze janvier deux mille vingt-trois, s'est réuni le conseil communautaire de Mane, sous la présidence de Monsieur François ARCAN



Étaient présents la majorité des membres en exercice.

Madame Claudette ARJO est désignée secrétaire de séance.

Monsieur Jean-Pierre DUPRAT, vice-président en charge des services à la personne présente le projet de budget primitif 2023 pour le budget annexe du SSIAD :

#### SECTION D'EXPLOITATION - Vue d'ensemble

##### Dépenses

INTITULÉS	Non Ventilé		Soins		Total
	Proposé	Alloué	Proposé	Alloué	Alloué
<b>Total</b>	654 772.95 €		144 000.00 €		
002 Résultat d'exécution de la section d'exploitation reporté	2 626.60 €		0 €		
011 Groupe 1 : Dépenses afférentes à l'exploitation courante	17 500.00 €		144 000.00 €		
012 Groupe 2 : Dépenses afférentes au personnel	597 126.25 €		0 €		
016 Groupe 3 : Dépenses afférentes à la structure	37 520.10 €		0 €		

##### Recettes

INTITULÉS	Non Ventilé		Total
	Proposé	Alloué	Alloué
<b>Total</b>	798 772.95 €		
017 Groupe 1 : Produits de la tarification	796 722.95 €		
018 Groupe 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation	2 050.00 €		

#### SECTION D'INVESTISSEMENT - Vue d'ensemble

##### Dépenses

INTITULÉS	Non Ventilé		Total
	Proposé	Alloué	Alloué
<b>Total</b>	12 053.22 €		
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	5 553.22 €		
20 Immobilisations incorporelles	3 000.00 €		
21 Immobilisations corporelles	3 500.00 €		

##### Recettes

INTITULÉS	Non Ventilé		Total
	Proposé	Alloué	Alloué
<b>Total</b>	12 053.22 €		
10 Dotations, fonds divers et réserves	3 621.90 €		
13 Subventions d'investissement	1 771.22 €		
28 Amortissements des immobilisations	6 660.10 €		

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2311-1 et suivants  
Vu le débat budgétaire du 15 décembre 2022,

Monsieur le Président propose l'adoption du budget primitif annexe 2023 du SSIAD comme présenté ci-dessus avec un vote par chapitre budgétaire.

Suite à un débat contradictoire, l'assemblée décide :

- D'ADOPTER le budget primitif annexe 2023 du SSIAD comme présenté ci-dessus

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président,  
François ARCANGELI

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-Préfecture le :  
Et publié ou notifié le :

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Envoyé en préfecture le 01/02/2023

Reçu en préfecture le 01/02/2023

Publié le



ID : 031-200073146-20230119-D2023\_01\_26-DE

DÉPARTEMENT DE  
LA HAUTE-GARONNE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISEDu Conseil communautaire de la Communauté de  
communes Cagire Garonne Salat  
15, Avenue du Comminges  
31260 ManeDélibération  
n°2023-01-27

Nombre			Séance du : 19 janvier 2023
de membres en exercice	de membres présents	de suffrages exprimés	
70	43 + 10 procurations	Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0	Objet :  Budget primitif annexe 2023 du TAD

**Titulaires présents :**

François ARCANGELI (Arbas), Michelle ROUX (Arguenos), Patrick BARES (Aspet), Arlette BALLESTER (Auzas), Jean-Luc PICARD (Beauchalot), Joël MASSIE (Beauchalot), Raymond JOUBE (Belbèze-en-Comminges), Gilles FAVAREL (Cabanac-Cazaux), Martine CANAL (Castagnède), Henri RIBET (Castelbiague), Philippe GIMENEZ (Castillon-de-Saint-Martory), Christian SALVADOR (Encausse-les-Thermes), Jacques SOUMET (Escoulis), Robert MARTIN (Estadens), Jean Charles ROSELLO (Figarol), Jean-Pierre ESCAIG (Fougaron), Jeannine REY (Ganties), Dominique PONTICACCIA (Juzet-d'Izaut), Jean-Claude ROUBICHOU (Laffite-Toupière), Alain LASSERRE (Lestelle de Saint-Martory), Henri GOIZET (Mancioux), Michel MASQUERE (Mane), Marie-Christine GUALTER (Mane), Josette ARJO (Marsoulas), Jean-Claude DOUGNAC (Mazères-sur-Salat), Manuel ALCAIDE (Mazères-sur-Salat), Daniel WEISSBERG (Moncaup), Bertrand LACARRERE (Montastruc-de-Salies), Sylvie DUCHEIN (Montgaillard-de-Salies), Maryse MOURLAN (Montsaunès), Jean-Bernard PORTET (Roquefort-sur-Garonne), Martine REY (Roquefort-sur-Garonne), Raoul RASPEAU (Saint-Martory), Claudette ARJO (Saint-Martory), David GARDELLE (Saint-Martory), Gilles JUNQUET (Saleich), Jean-Pierre DUPRAT (Salies-du-Salat), Lionel ATTANE (Salies-du-Salat), Brigitte SEGARD (Soueich) et Michèle VAQUIE (Urau).

**Suppléants présents :**

Lucie SENTENAC (Chein-Dessus), Alain SOULE (His) et Annie DUZAC (Sepx).

**Absents excusés et ayant donné procuration :**

Jean-Pierre VIALATTE (Arnaud-Guilhem) a donné procuration à Raoul RASPEAU, Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUÏ (Aspet) a donné procuration à Patrick BARES, Corinne ORTET (Couret) a donné procuration à Claudette ARJO, Nathalie AUGUSTIN ROUCH (Herran) a donné procuration à Robert MARTIN, Christophe DUFFAUT (Izaut-de-l'Hôtel) a donné procuration à Gilles FAVAREL, Frédéric LAVAIL (Le Fréchet) a donné procuration à Brigitte SEGARD, Alain FURCY (Mane) a donné procuration à Marie-Christine GUALTER, Patrick CAPELLI (Milhas) a donné procuration à François ARCANGELI, Marie-Christine LLORENS (Montespan) a donné procuration à Maryse MOURLAN et Raymond NOMDEDEU (Saint-Médard) a donné procuration à Jean-Claude DOUGNAC.

**Absents excusés :**

André ESPARBES (Arbon), Gilles PARIS (Ausseing), Philippe SOUQUET (Cassagne), Joëlle GAILLARD (Cassagne), Jean-Benoît ABADIE (Cazaunous), Michel ROUCH (Chein-Dessus), Marie-Laure PELLAN-DEOUX (Encausse-les-Thermes), Jean-Pierre MARE (Francazal), Eric SAINT-MARTIN (His), Roland OUSSET (Portet d'Aspet), Chantal RIVIERE (Proupiary), Jean-Pierre BARRERE (Razecueillé), André CASTERAS (Rouède), Evelyne MARIGO (Salies-du-Salat), Franck CHEVALIER (Salies-du-Salat), Myriam SIRGAN (Salies-du-Salat), Marie-Thérèse CHAUBET (Salies-du-Salat), Sylvain JUNQUA (Sengouagnet), Marlène SAINT-BLANCAT (Sepx), René ERTLEN (Touille), David TAVASANI (Arnaud-Guilhem), Jean-Marie ROELENS (Couret), Alexandre GRACIA (Herran), Michel CAZES (Izaut de l'Hôtel), André FIDANZA (Le Fréchet), Evelyne SAINT-PAUL (Milhas), Catherine DAUNES (Montespan) et Jean-Pierre BARUTAUT (Saint-Médard).

L'an deux mille vingt-trois et dix-neuf janvier, à vingt heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué le douze janvier deux mille vingt-trois, s'est réuni dans la salle du conseil communautaire de Mane, sous la présidence de Monsieur François ARCAN

Étaient présents la majorité des membres en exercice.

Madame Claudette ARJO est désignée secrétaire de séance.

Monsieur Jean Claude DOUGNAC, vice-président en charge des finances présente le projet de budget primitif 2023 pour le budget annexe du TAD qui ne comprend qu'une section d'exploitation :

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

### DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	56 000,00	0,00	95 000,00	95 000,00	95 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	8 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>65 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>96 000,00</b>	<b>96 000,00</b>	<b>96 000,00</b>
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	5 000,00		1 000,00	1 000,00	1 000,00
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>71 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>98 000,00</b>	<b>98 000,00</b>	<b>98 000,00</b>
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>71 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>98 000,00</b>	<b>98 000,00</b>	<b>98 000,00</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>98 000,00</b>
---	------------------

### RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	50 000,00	0,00	94 000,00	94 000,00	94 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>52 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>96 000,00</b>	<b>96 000,00</b>	<b>96 000,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	3 000,69	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>55 000,69</b>	<b>0,00</b>	<b>98 000,00</b>	<b>98 000,00</b>	<b>98 000,00</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>55 000,69</b>	<b>0,00</b>	<b>98 000,00</b>	<b>98 000,00</b>	<b>98 000,00</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>98 000,00</b>
---	------------------

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles

Vu le débat budgétaire du 15 décembre 2022,

Monsieur le Président propose l'adoption du budget primitif annexe 2023 du TAD comme présenté ci-dessus avec un vote par chapitre budgétaire.

Suite à un débat contradictoire, l'assemblée décide :

- D'ADOPTER le budget primitif annexe 2023 du TAD comme présenté ci-dessus

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président,  
François ARCANGELI

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-Préfecture le :  
Et publié ou notifié le :

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Envoyé en préfecture le 01/02/2023

Reçu en préfecture le 01/02/2023

Publié le



ID : 031-200073146-20230119-D2023\_01\_27-DE